



Rapport Final

# Couverture de taux d'intérêts

GROUPE CLOVER

12 mars 2026

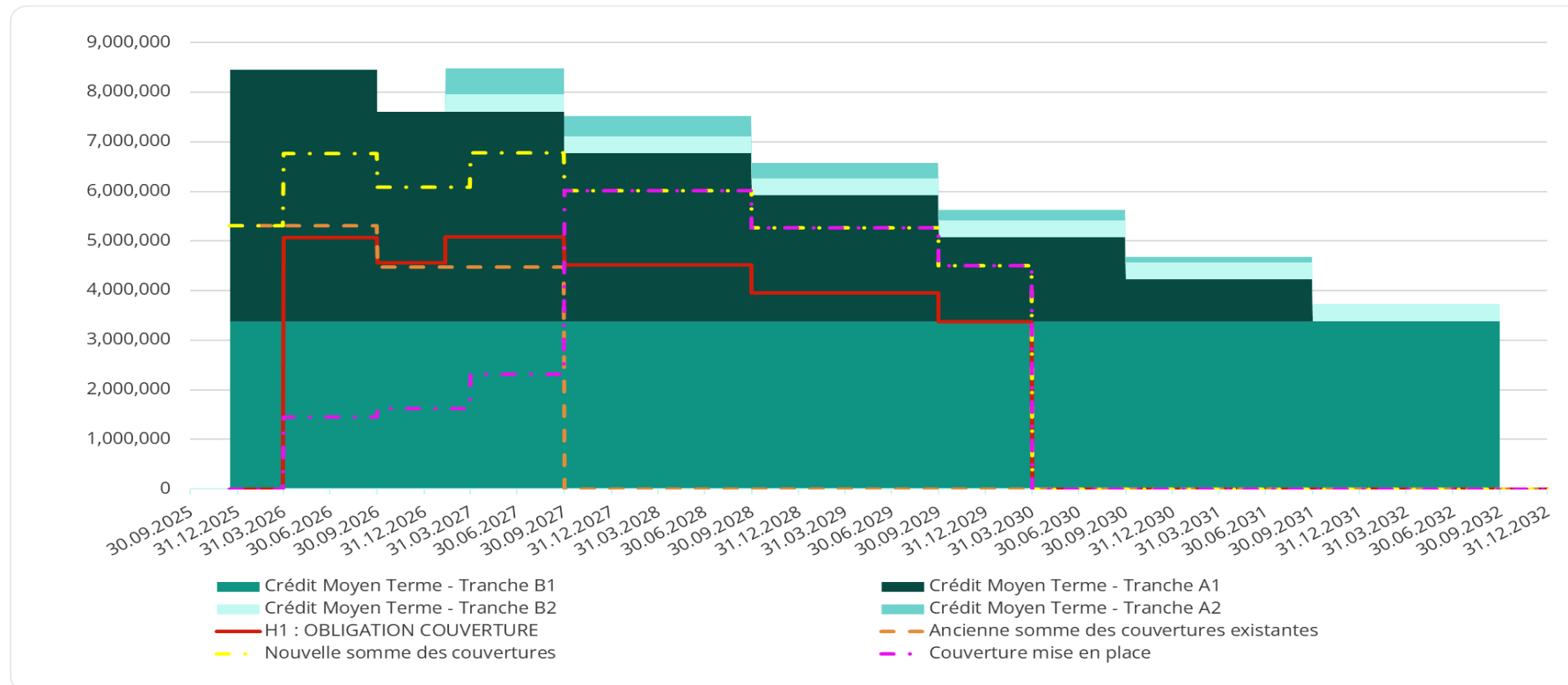


KERIUS Finance SAS  
Conseiller en Investissements Financiers  
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

# EXECUTIVE NOTE GROUPE CLOVER



- **Stratégie de couverture mise en place** : H5bis Cap 2,50% - 80% du 31/03/2026 au 29/03/2030
- **Banque de couverture** : La Banque Postale
- **Prime lissée de la couverture** : 0.3190%
- **Equivalent en € de la prime lissée** : 52'426€
- **Honoraires Kerius Finance** : 18'000€
- **Economies réalisées** : 30'250€



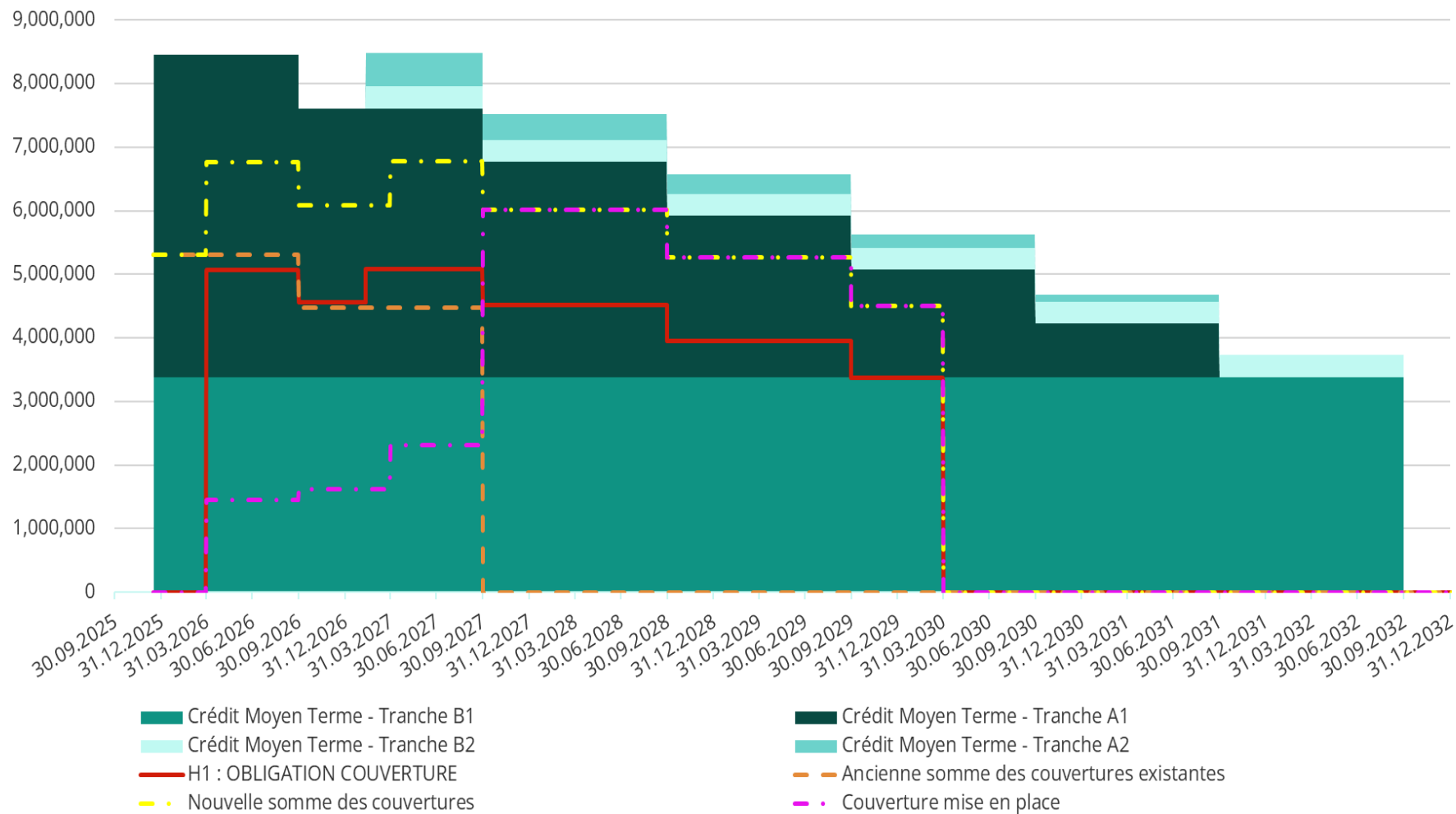
Les différents rapports produits pendant la mission ainsi que les rapports de valorisation sont disponibles à la demande.

## Résumé des décisions prises

---

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 4 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 2,50% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte en complément des couvertures existantes. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.
- Les anciennes couvertures ont été conservées car elles correspondent à l'objectif de couverture.

# Cartographie après nouvelle couverture



**Couverture traitée :**  
Achat Cap 2,50% à 4 ans.

**Répartition bancaire :**  
La Banque Postale 100%.

# Caractéristiques des dettes

## Financements :

**Prêteurs :** Crédit Agricole, Banque Populaire, LBP.

**Crédit Moyen Terme de €8'456'400 tiré le 16/12/2025, composé :**

- **Tranche A1 : €5'073'840**, amort annuel, échéance le 30/09/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1,90%.
- **Tranche B1 : €3'382'560**, amort in fine, échéance le 30/09/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,30%.

**Crédit Moyen Terme de €864'000, composé :**

- **Tranche A2 : €518'400**, amorti annuel, échéance le 30/09/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1,90%.
- **Tranche B2 : €345'600**, amort in fine, échéance le 30/09/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,30%.

→ Tirage prospectif en 02/2027

**Crédit de Croissance Externe Non Confirmé de €10'000'000** → Non pris en compte dans l'analyse.

## Obligation de couverture :

conclure dans un **délaï de QUATRE (4) mois** au plus tard suivant la Date de Signature, le(s) Contrat(s) de Couverture avec les Banques de **Couverture de telle sorte que l'Emprunteur soit protégé, sur une durée minimum de QUATRE (4) ans** à compter de la Date de Signature, sur **SOIXANTE POUR CENT (60,00 %) au moins de l'Encours global**, à tout moment, des Crédits, contre les conséquences d'une hausse de **l'EURIBOR TROIS (3) mois au-delà de DEUX CENTS (200) points de base** par rapport à sa valeur à la Date de Signature, et remettre une copie du(des) Contrat(s) de Couverture à l'Agent des Crédits Senior => **16/04/2026**

**Banques de couverture:** Crédit Agricole, Banque Populaire, La Banque Postale.

## Couvertures existantes :

**CAP 3,0% Banque Postale :** départ le 30/09/2023, échéance le 30/09/2027, amortissement spécifique, notionnel €7'200'000. Prime lissée de 0.8390%.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

## Détail de la couverture réalisée

### Cap à prime lissée :

**Banque** : La Banque Postale

**Cours d'exercice** : 2,50% (strike / taux plafond)

**Date de transaction** : 04/03/2026

**Date de début** : 31/03/2026

**Date de fin** : 29/03/2030

**Index** : Euribor 3 Mois

**Base** : Actual/360

**Nominal de départ** : €1'456'920 amortissements spécifiques, cf. tableau en annexe

**Prime annuelle** à payer trimestriellement jusqu'au 31/03/2030 : **0,3190%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€52'426**.

## Primes à payer

### Couverture La Banque Postale

Fixing	Début	Fin	Paiement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
27.03.2026	31.03.2026	30.06.2026	30.06.2026	1,456,920	1,175	-51,252
26.06.2026	30.06.2026	30.09.2026	30.09.2026	1,456,920	1,188	-50,064
28.09.2026	30.09.2026	30.12.2026	30.12.2026	1,619,208	1,306	-48,758
28.12.2026	30.12.2026	30.03.2027	30.03.2027	1,619,208	1,291	-47,467
24.03.2027	30.03.2027	30.06.2027	30.06.2027	2,310,408	1,883	-45,583
28.06.2027	30.06.2027	30.09.2027	30.09.2027	2,310,408	1,883	-43,700
28.09.2027	30.09.2027	30.12.2027	30.12.2027	6,020,352	4,855	-38,845
28.12.2027	30.12.2027	30.03.2028	30.03.2028	6,020,352	4,855	-33,991
27.03.2028	30.03.2028	30.06.2028	30.06.2028	6,020,352	4,908	-29,083
28.06.2028	30.06.2028	29.09.2028	29.09.2028	6,020,352	4,855	-24,228
27.09.2028	29.09.2028	29.12.2028	29.12.2028	5,260,896	4,242	-19,986
27.12.2028	29.12.2028	29.03.2029	29.03.2029	5,260,896	4,196	-15,791
27.03.2029	29.03.2029	29.06.2029	29.06.2029	5,260,896	4,289	-11,502
27.06.2029	29.06.2029	28.09.2029	28.09.2029	5,260,896	4,242	-7,260
26.09.2029	28.09.2029	31.12.2029	31.12.2029	4,501,440	3,749	-3,510
27.12.2029	31.12.2029	29.03.2030	29.03.2030	4,501,440	3,510	0

Prime lissée

0.3190%

Total à payer

52,426

# Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Crédit Moyen Terme - Tranche A1		Crédit Moyen Terme - Tranche B1		Crédit Moyen Terme - Tranche A2		Crédit Moyen Terme - Tranche B2		TOTAL DETTE	COUVERTURE EXISTANTE Cap 3% BANQUE POSTALE	COUVERTURE EXISTANTE Totale	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	Nouvelle somme des couvertures	Couverture mise en place
		Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD								
16.12.2025	31.03.2026	0	5,073,840	0	3,382,560	0	0	0	0	8,456,400	5,308,200	5,308,200		0	0	5,308,200	0
31.03.2026	30.06.2026	0	5,073,840	0	3,382,560	0	0	0	0	8,456,400	5,308,200	5,308,200	60%	5,073,840	0	6,765,120	1,456,920
30.06.2026	30.09.2026	0	5,073,840	0	3,382,560	0	0	0	0	8,456,400	5,308,200	5,308,200	60%	5,073,840	0	6,765,120	1,456,920
30.09.2026	31.12.2026	845,640	4,228,200	0	3,382,560	0	0	0	0	7,610,760	4,469,400	4,469,400	60%	4,566,456	97,056	6,088,608	1,619,208
31.12.2026	10.02.2027	0	4,228,200	0	3,382,560	0	0	0	0	7,610,760	4,469,400	4,469,400	60%	4,566,456	97,056	6,088,608	1,619,208
10.02.2027	31.03.2027	0	4,228,200	0	3,382,560	-518,400	518,400	-345,600	345,600	8,474,760	4,469,400	4,469,400	60%	5,084,856	615,456	6,088,608	1,619,208
31.03.2027	30.06.2027	0	4,228,200	0	3,382,560	0	518,400	0	345,600	8,474,760	4,469,400	4,469,400	60%	5,084,856	615,456	6,779,808	2,310,408
30.06.2027	30.09.2027	0	4,228,200	0	3,382,560	0	518,400	0	345,600	8,474,760	4,469,400	4,469,400	60%	5,084,856	615,456	6,779,808	2,310,408
30.09.2027	31.12.2027	845,640	3,382,560	0	3,382,560	103,680	414,720	0	345,600	7,525,440	0	0	60%	4,515,264	4,515,264	6,020,352	6,020,352
31.12.2027	31.03.2028	0	3,382,560	0	3,382,560	0	414,720	0	345,600	7,525,440	0	0	60%	4,515,264	4,515,264	6,020,352	6,020,352
31.03.2028	30.06.2028	0	3,382,560	0	3,382,560	0	414,720	0	345,600	7,525,440	0	0	60%	4,515,264	4,515,264	6,020,352	6,020,352
30.06.2028	30.09.2028	0	3,382,560	0	3,382,560	0	414,720	0	345,600	7,525,440	0	0	60%	4,515,264	4,515,264	6,020,352	6,020,352
30.09.2028	31.12.2028	845,640	2,536,920	0	3,382,560	103,680	311,040	0	345,600	6,576,120	0	0	60%	3,945,672	3,945,672	5,260,896	5,260,896
31.12.2028	31.03.2029	0	2,536,920	0	3,382,560	0	311,040	0	345,600	6,576,120	0	0	60%	3,945,672	3,945,672	5,260,896	5,260,896
31.03.2029	30.06.2029	0	2,536,920	0	3,382,560	0	311,040	0	345,600	6,576,120	0	0	60%	3,945,672	3,945,672	5,260,896	5,260,896
30.06.2029	30.09.2029	0	2,536,920	0	3,382,560	0	311,040	0	345,600	6,576,120	0	0	60%	3,945,672	3,945,672	5,260,896	5,260,896
30.09.2029	31.12.2029	845,640	1,691,280	0	3,382,560	103,680	207,360	0	345,600	5,626,800	0	0	60%	3,376,080	3,376,080	4,501,440	4,501,440
31.12.2029	31.03.2030	0	1,691,280	0	3,382,560	0	207,360	0	345,600	5,626,800	0	0	60%	3,376,080	3,376,080	4,501,440	4,501,440
31.03.2030	30.06.2030	0	1,691,280	0	3,382,560	0	207,360	0	345,600	5,626,800	0	0		0	0	0	0
30.06.2030	30.09.2030	0	1,691,280	0	3,382,560	0	207,360	0	345,600	5,626,800	0	0		0	0	0	0
30.09.2030	31.12.2030	845,640	845,640	0	3,382,560	103,680	103,680	0	345,600	4,677,480	0	0		0	0	0	0
31.12.2030	31.03.2031	0	845,640	0	3,382,560	0	103,680	0	345,600	4,677,480	0	0		0	0	0	0
31.03.2031	30.06.2031	0	845,640	0	3,382,560	0	103,680	0	345,600	4,677,480	0	0		0	0	0	0
30.06.2031	30.09.2031	0	845,640	0	3,382,560	0	103,680	0	345,600	4,677,480	0	0		0	0	0	0
30.09.2031	31.12.2031	845,640	0	0	3,382,560	103,680	0	0	345,600	3,728,160	0	0		0	0	0	0
31.12.2031	31.03.2032	0	0	0	3,382,560	0	0	0	345,600	3,728,160	0	0		0	0	0	0
31.03.2032	30.06.2032	0	0	0	3,382,560	0	0	0	345,600	3,728,160	0	0		0	0	0	0
30.06.2032	30.09.2032	0	0	0	3,382,560	0	0	0	345,600	3,728,160	0	0		0	0	0	0
30.09.2032	31.12.2032	0	0	3,382,560	0	0	0	345,600	0	0	0	0		0	0	0	0

## Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	1,646
	<b>LBP</b>
<b>Economies totales</b>	<b>30,250</b>
Taux/Prix sans marge bancaire	49,749
Prix avec marge bancaire standard *	82,677
Marge bancaire standard (20 points de base) *	32,928
Prix final	52,426
Marge finale	2,678

\* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 20 à 25 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 20 points de base est utilisée pour cette comparaison.

**Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:**

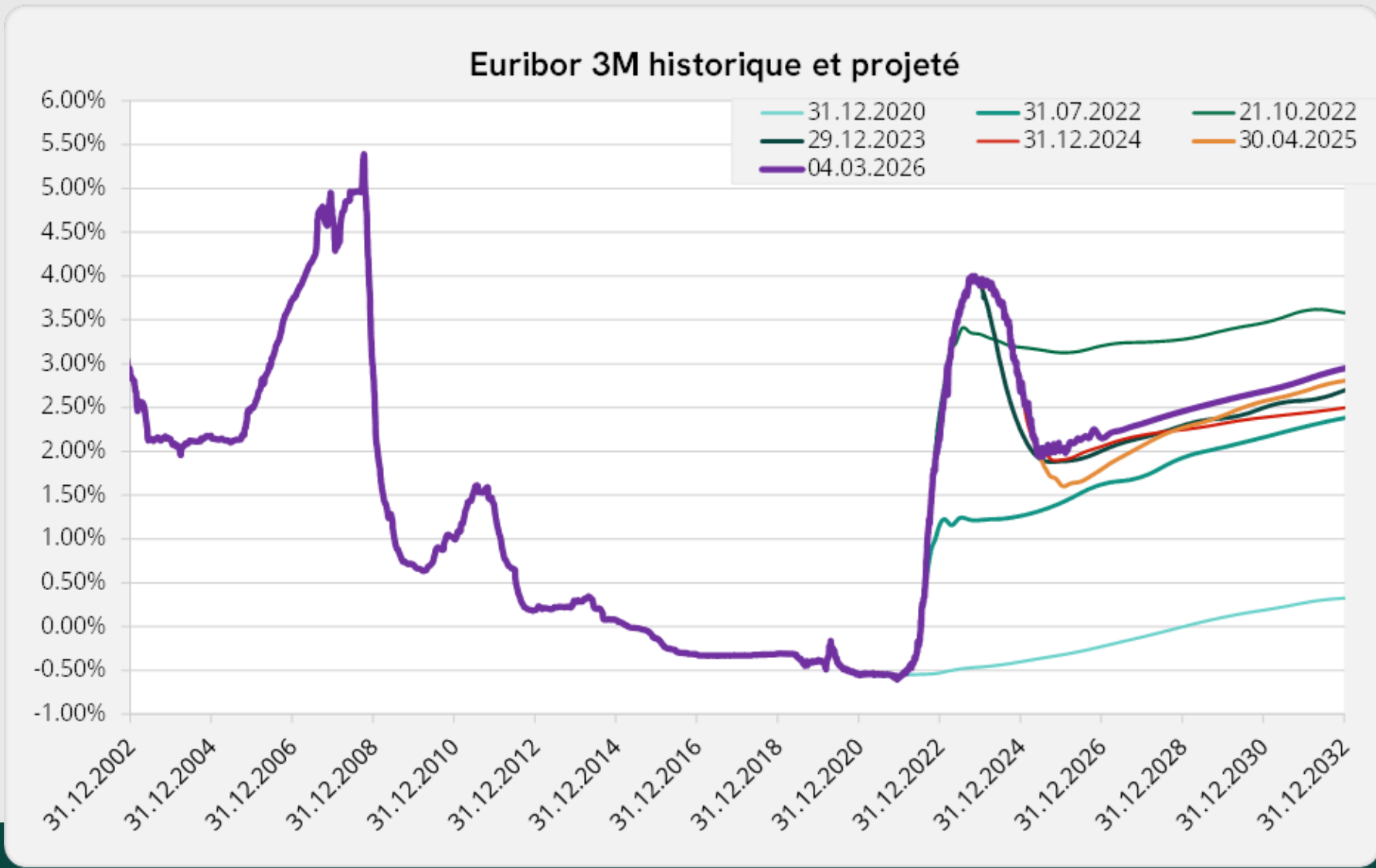
- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

## Annexes

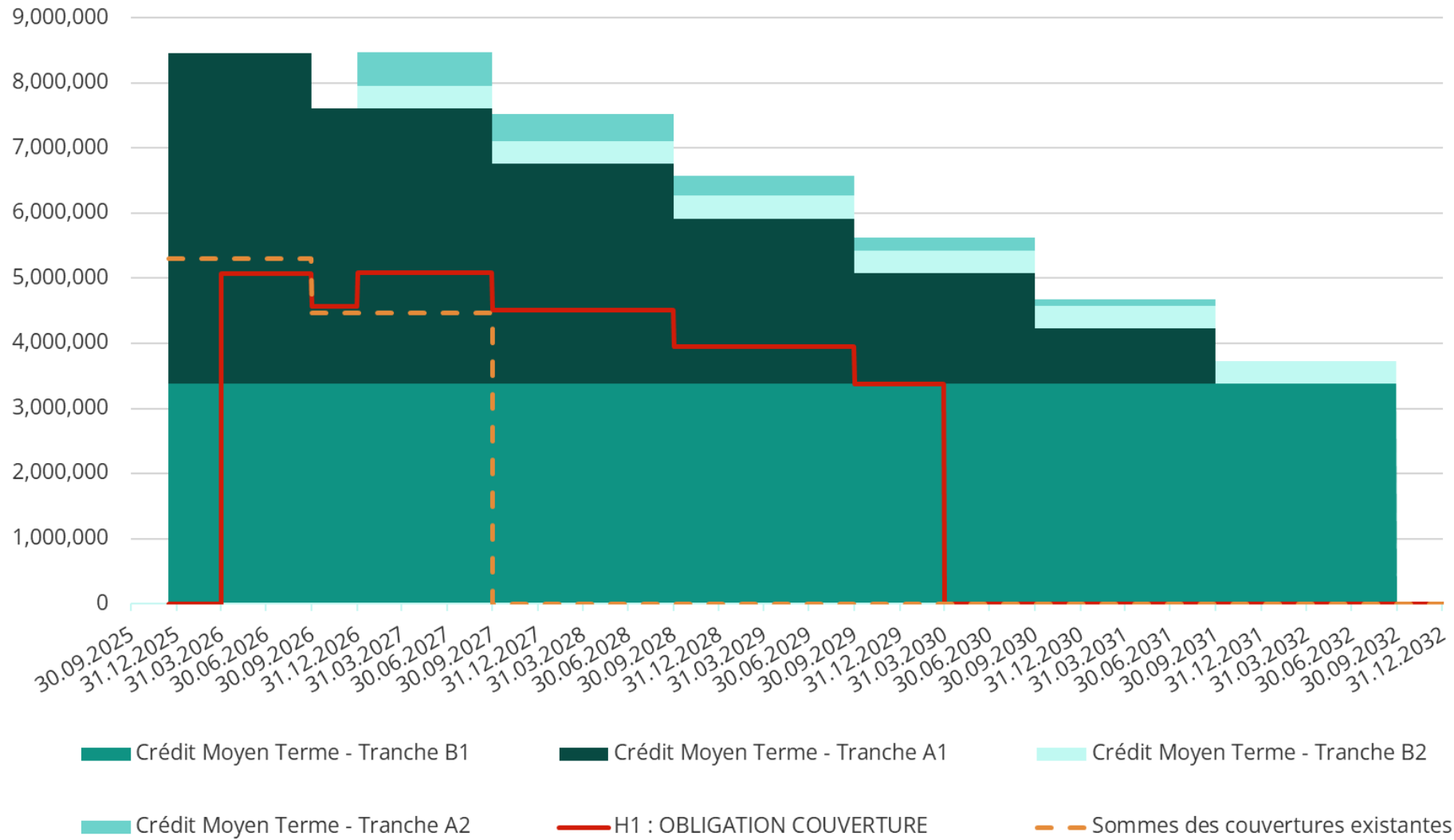
---

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

# Données de marché (04/03/2026)



# Cartographie des dettes



## Financements :

**Prêteurs :** Crédit Agricole, Banque Populaire, LBP.

**Crédit Moyen Terme de €8'456'400 tiré le 16/12/2025, composé :**

- **Tranche A1 : €5'073'840**, amort annuel, échéance le 30/09/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1,90%.
- **Tranche B1 : €3'382'560**, amort in fine, échéance le 30/09/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,30%.

**Crédit Moyen Terme de €864'000, composé :**

- **Tranche A2 : €518'400**, amorti annuel, échéance le 30/09/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1,90%.
- **Tranche B2 : €345'600**, amort in fine, échéance le 30/09/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,30%.

→ Tirage prospectif en 02/2027

**Crédit de Croissance Externe Non Confirmé de €10'000'000** → Non pris en compte dans l'analyse.

## Obligation de couverture :

conclure dans un **déla** de **QUATRE (4) mois** au plus tard suivant la Date de Signature, le(s) Contrat(s) de Couverture avec les Banques de **Couverture de telle sorte que l'Emprunteur soit protégé, sur une durée minimum de QUATRE (4) ans** à compter de la Date de Signature, sur **SOIXANTE POUR CENT (60,00 %) au moins de l'Encours global**, à tout moment, des Crédits, contre les conséquences d'une hausse de **l'EURIBOR TROIS (3) mois au-delà de DEUX CENTS (200) points de base** par rapport à sa valeur à la Date de Signature, et remettre une copie du(des) Contrat(s) de Couverture à l'Agent des Crédits Senior => **16/04/2026**

**Banques de couverture:** Crédit Agricole, Banque Populaire, La Banque Postale.

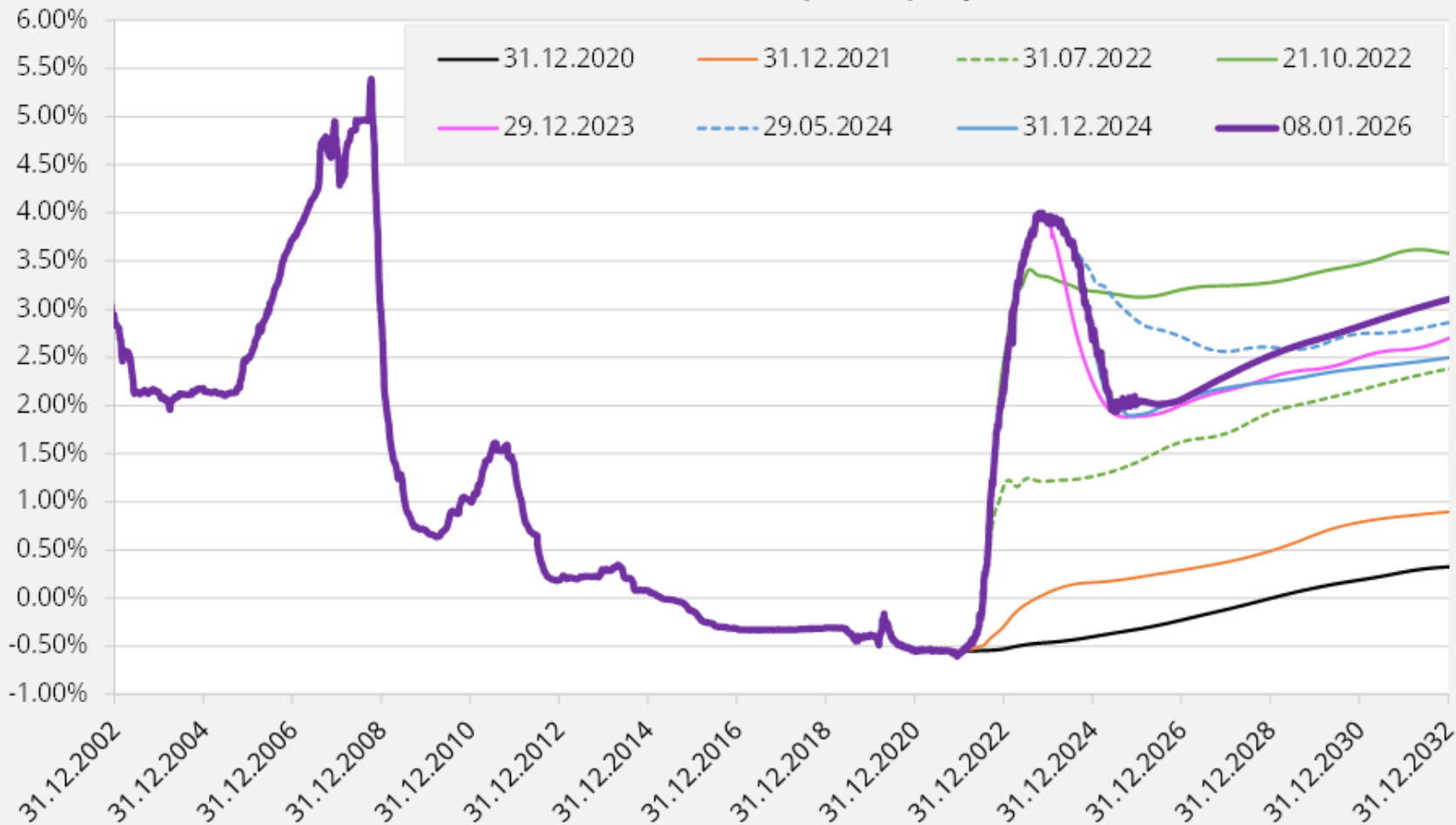
## Couvertures existantes :

**CAP 3,0% Banque Postale :** départ le 30/09/2023, échéance le 30/09/2027, amortissement spécifique, notionnel €7'200'000. Prime lissée de 0.8390%.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

## Données de marché

### Euribor 3M historique et projeté

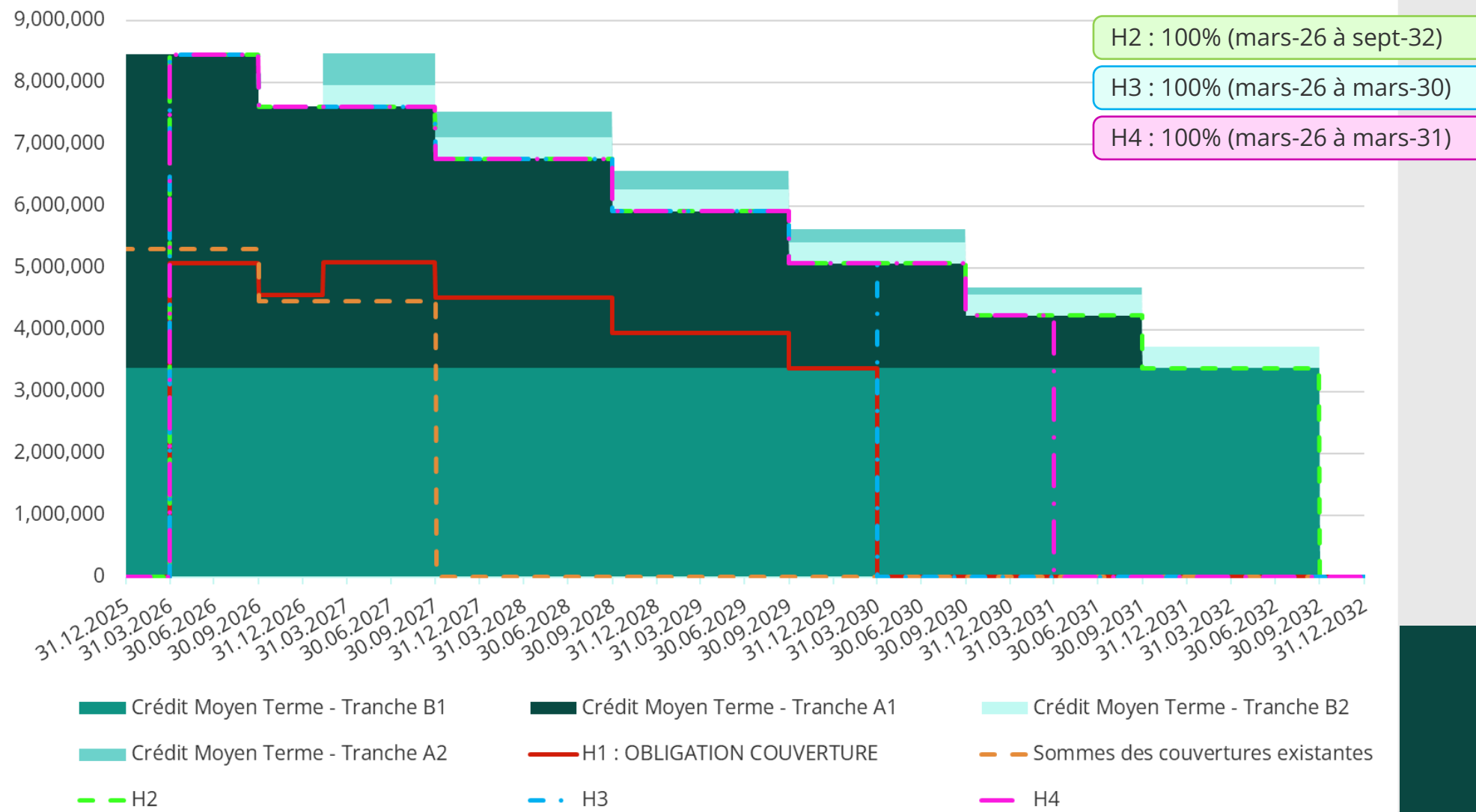


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

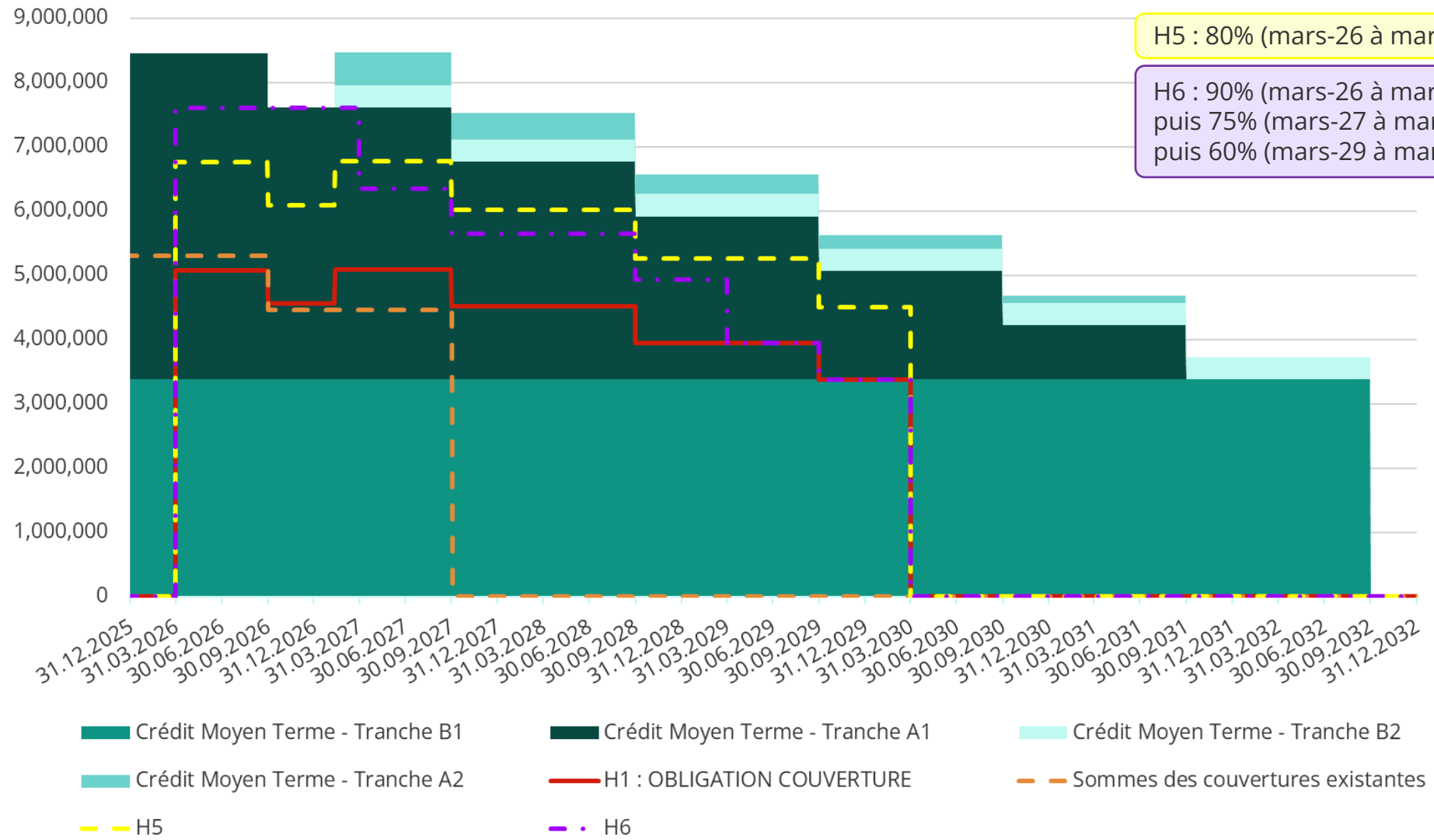
Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

# Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



# Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



## Produits non recommandés

COUVERTURE	H1 bis	H2 bis	H3 bis	H4 bis	H5 bis	H6 bis
<b>Valeur 1bp en EUR</b>	<b>1,076</b>	<b>3,032</b>	<b>2,002</b>	<b>2,473</b>	<b>1,625</b>	<b>1,545</b>
Swap sans Floor	2.54%	2.63%	2.47%	2.55%	2.51%	2.46%
Swap avec Floor	2.55%	2.65%	2.49%	2.56%	2.52%	2.48%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

**Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :**

### ▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

### ▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

### ▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

### ▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

### ▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

# Produits recommandés

COUVERTURE	H1 bis	H2 bis	H3 bis	H4 bis	H5 bis	H6 bis
Durée	<b>3.25 ans</b>	<b>6.5 ans</b>	<b>4 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>4 ans</b>	<b>4 ans</b>
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	615,456	3,148,200	3,148,200	3,148,200	1,456,920	2,302,560
Début de période	31.12.2026	31.03.2026	31.03.2026	31.03.2026	31.03.2026	31.03.2026
Fin de période	31.03.2030	30.09.2032	31.03.2030	31.03.2031	31.03.2030	31.03.2030
<b>Valeur 1bp en EUR</b>	<b>1,076</b>	<b>3,032</b>	<b>2,002</b>	<b>2,473</b>	<b>1,625</b>	<b>1,545</b>

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix : **7 bps**

\*bis : en complément de la couverture existante

H1 bis = H1 –couverture existante

Prime d'option lissée						
<b>Cap 0% annualisé</b>	<b>2.55%</b>	<b>2.65%</b>	<b>2.49%</b>	<b>2.56%</b>	<b>2.52%</b>	<b>2.48%</b>
Taux financement Max	2.55%	2.65%	2.49%	2.56%	2.52%	2.48%

<b>Cap 2% annualisé</b>	<b>0.74%</b>	<b>0.83%</b>	<b>0.65%</b>	<b>0.73%</b>	<b>0.69%</b>	<b>0.64%</b>
Taux financement Max	2.74%	2.83%	2.65%	2.73%	2.69%	2.64%

<b>Cap 2.5% annualisé</b>	<b>0.46%</b>	<b>0.55%</b>	<b>0.39%</b>	<b>0.46%</b>	<b>0.42%</b>	<b>0.38%</b>
Taux financement Max	2.96%	3.05%	2.89%	2.96%	2.92%	2.88%

<b>Cap 3% annualisé</b>	<b>0.29%</b>	<b>0.38%</b>	<b>0.25%</b>	<b>0.31%</b>	<b>0.27%</b>	<b>0.25%</b>
Taux financement Max	3.29%	3.38%	3.25%	3.31%	3.27%	3.25%

Prime des options en EUR						
Cap 0%	258,100	743,000	471,300	594,600	386,600	362,600
Cap 2%	75,000	233,800	123,100	170,500	106,300	93,500
Cap 2.5%	46,300	155,100	74,400	107,900	64,700	56,100
Cap 3%	29,700	105,900	48,200	71,400	41,700	36,300

## Détail des stratégies:

**H2** : 100% (mars-26 à sept-32).

**H3** : 100% (mars-26 à mars-30).

**H4** : 100% (mars-26 à mars-31).

**H5** : 80% (mars-26 à mars-30).

**H6** : 90% (mars-26 à mars-27)  
puis 75% (mars-27 à mars-29)  
puis 60% (mars-29 à mars-30).

## Cotations indicatives

### **Voir comparaison des profils de couverture en annexe.**

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

**Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel double celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs. De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

### **Indications pour comparer les cotations entre elles:**

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

## Illustration des paiements en prime lissée : H6 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paiement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
27.03.2026	31.03.2026	30.06.2026	30.06.2026	2,302,560	2,117	-53,983
26.06.2026	30.06.2026	30.09.2026	30.09.2026	2,302,560	2,141	-51,842
28.09.2026	30.09.2026	31.12.2026	31.12.2026	2,302,560	2,141	-49,701
29.12.2026	31.12.2026	31.03.2027	31.03.2027	3,141,360	2,857	-46,844
29.03.2027	31.03.2027	30.06.2027	30.06.2027	1,886,670	1,735	-45,109
28.06.2027	30.06.2027	30.09.2027	30.09.2027	1,886,670	1,754	-43,355
28.09.2027	30.09.2027	31.12.2027	31.12.2027	5,644,080	5,247	-38,108
29.12.2027	31.12.2027	31.03.2028	31.03.2028	5,644,080	5,190	-32,918
28.03.2028	31.03.2028	30.06.2028	30.06.2028	5,644,080	5,190	-27,727
28.06.2028	30.06.2028	29.09.2028	29.09.2028	5,644,080	5,190	-22,537
27.09.2028	29.09.2028	29.12.2028	29.12.2028	4,932,090	4,536	-18,002
27.12.2028	29.12.2028	30.03.2029	30.03.2029	4,932,090	4,536	-13,466
28.03.2029	30.03.2029	29.06.2029	29.06.2029	3,945,672	3,628	-9,838
27.06.2029	29.06.2029	28.09.2029	28.09.2029	3,945,672	3,628	-6,209
26.09.2029	28.09.2029	31.12.2029	31.12.2029	3,376,080	3,207	-3,002
27.12.2029	31.12.2029	29.03.2030	29.03.2030	3,376,080	3,002	0

Prime lissée

0.38%

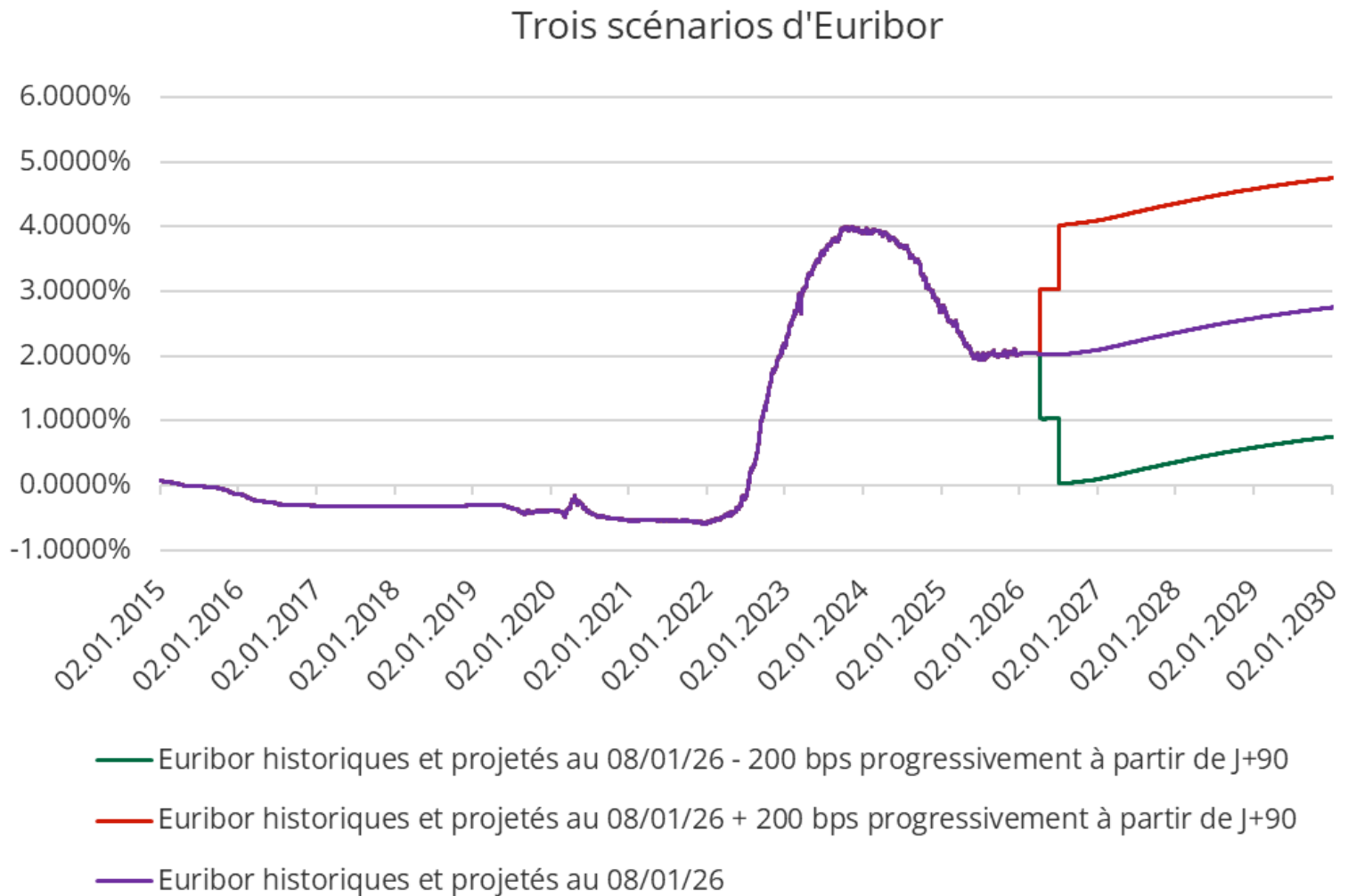
Total à payer

56,100

# Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

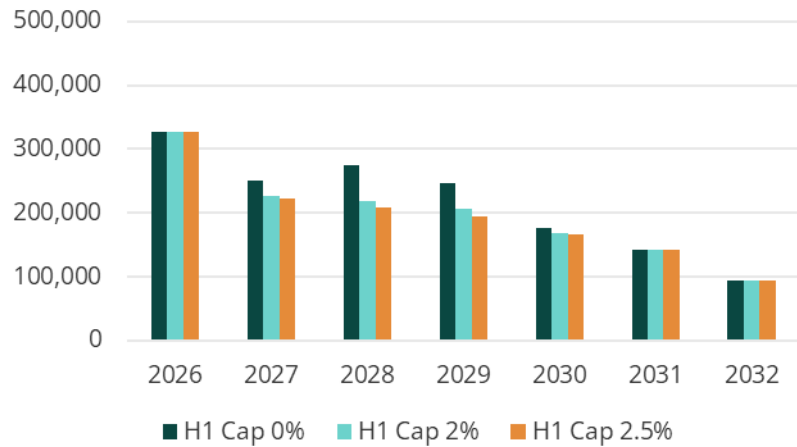
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2026**.

Elles incluent la marge de crédit de **1,90%** (Crédit Moyen Terme - Tranche A1 et Tranche A2), **2,30%** (Crédit Moyen Terme - Tranche B1 et Tranche B2), l'impact de la variation des Euribor 3M, le coût de la couverture existante et le coût de la couverture à mettre en place.

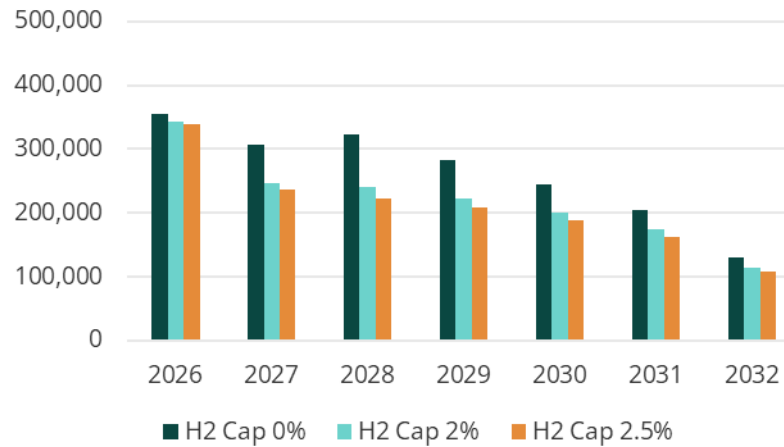


# Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

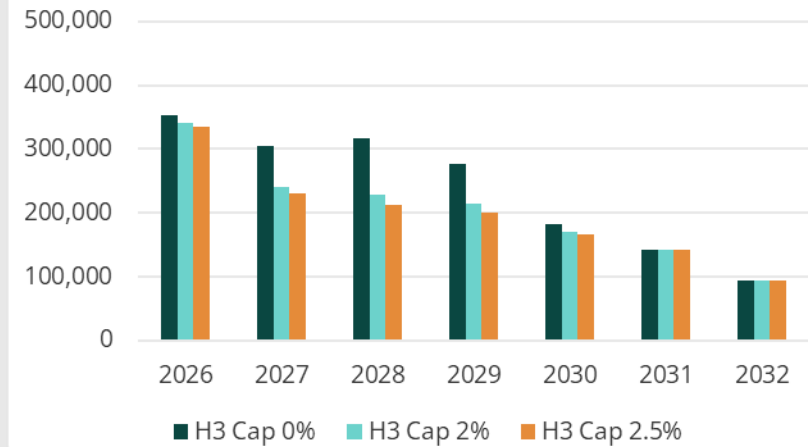
## STRATEGIE H1



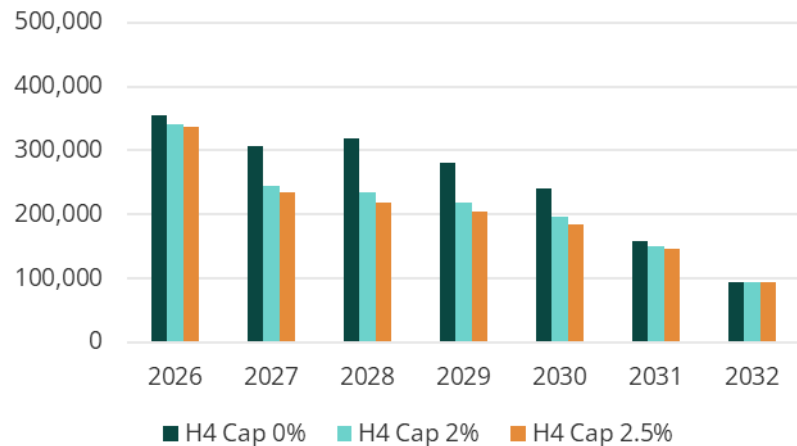
## STRATEGIE H2



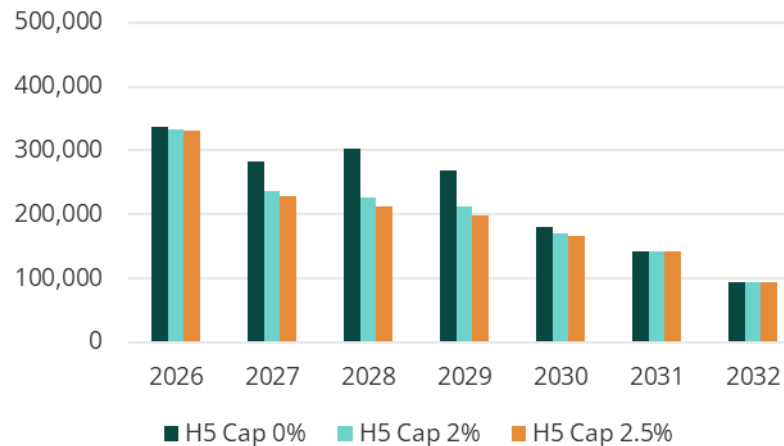
## STRATEGIE H3



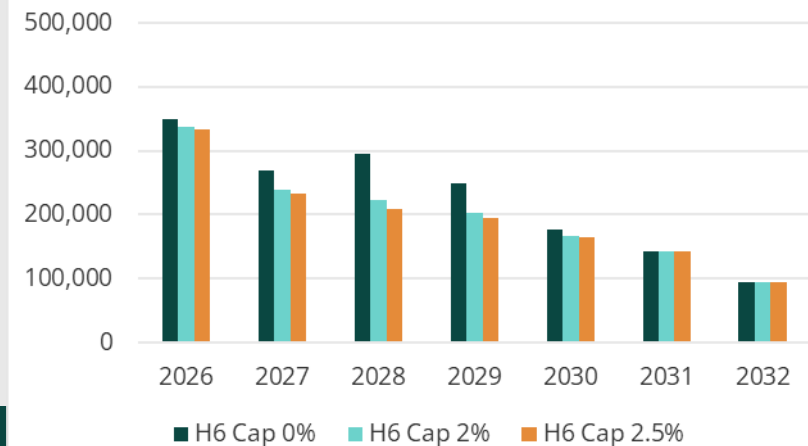
## STRATEGIE H4



## STRATEGIE H5

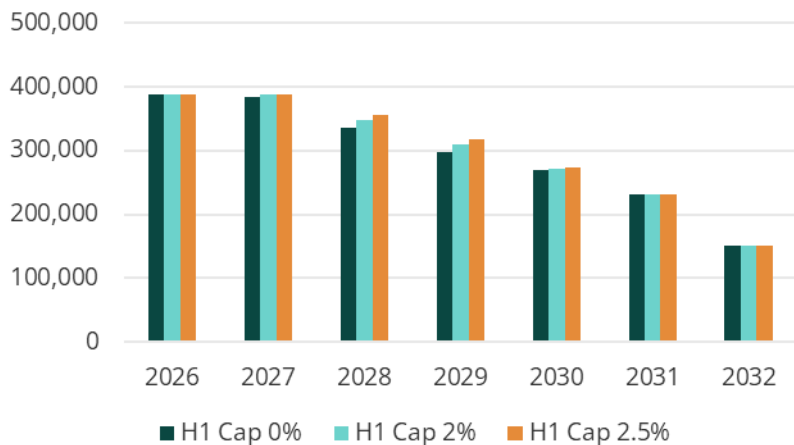


## STRATEGIE H6

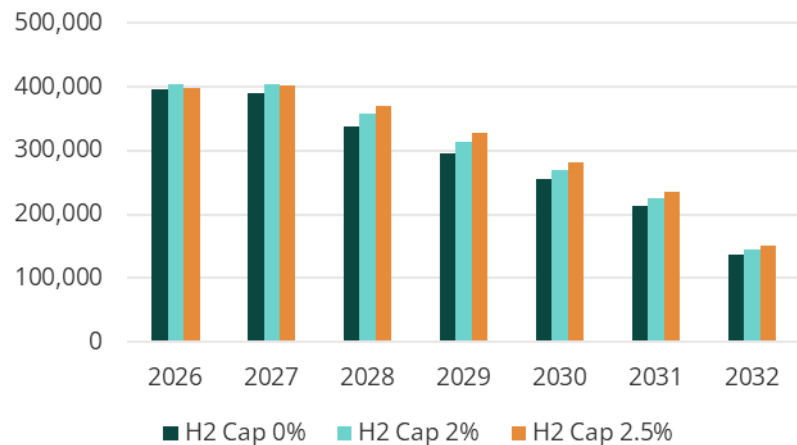


# Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

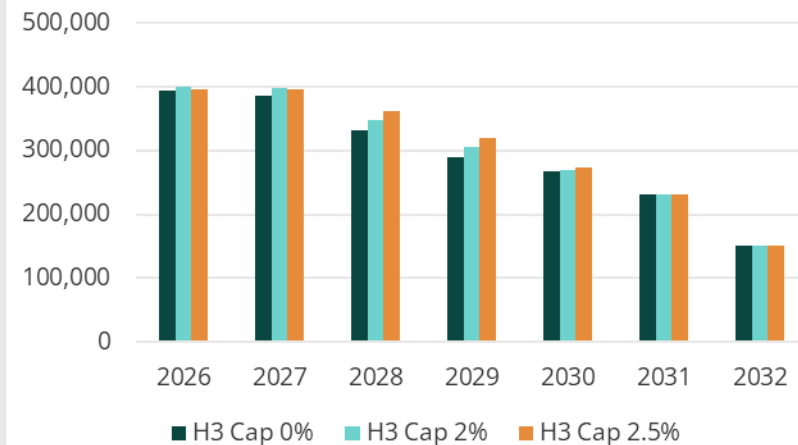
## STRATEGIE H1



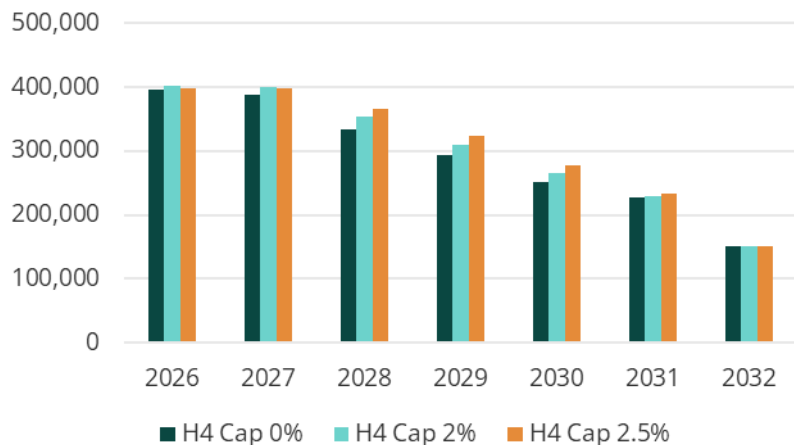
## STRATEGIE H2



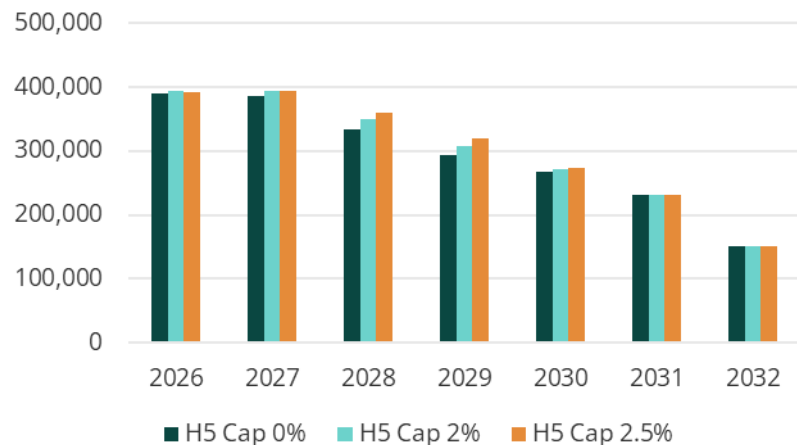
## STRATEGIE H3



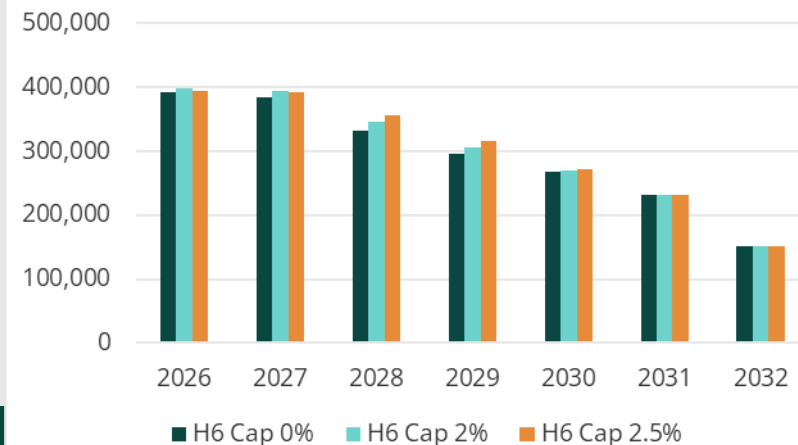
## STRATEGIE H4



## STRATEGIE H5

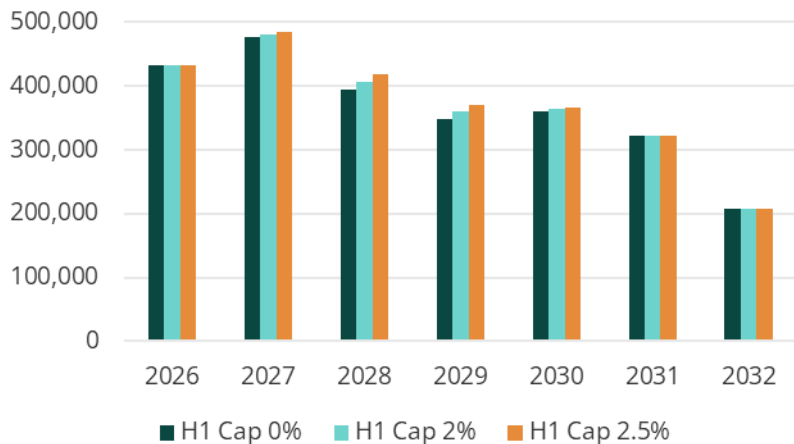


## STRATEGIE H6

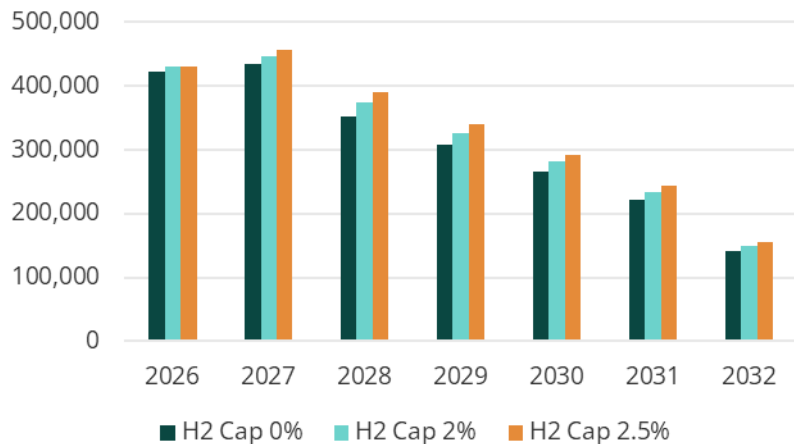


# Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

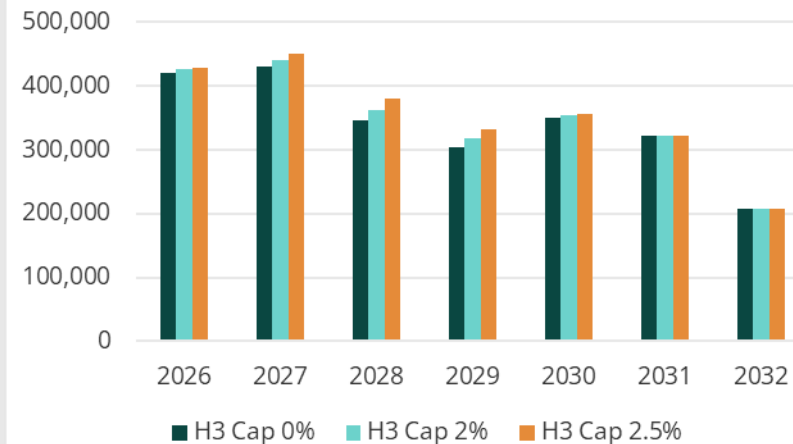
### STRATEGIE H1



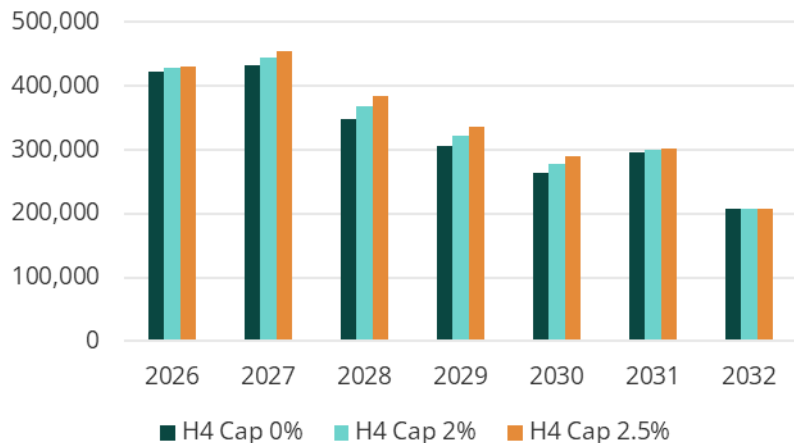
### STRATEGIE H2



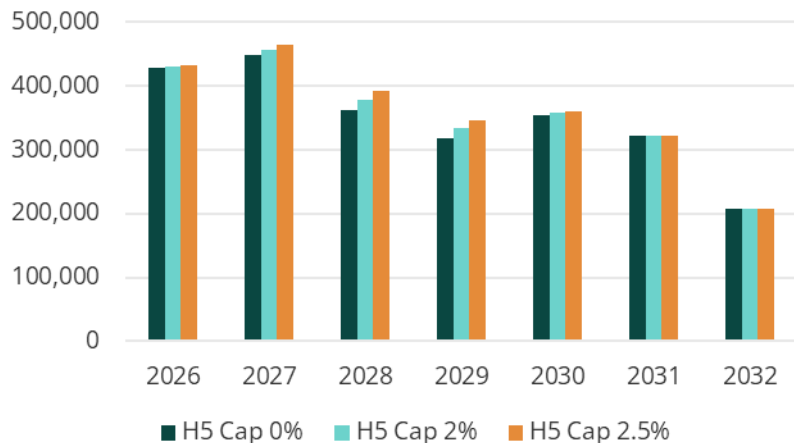
### STRATEGIE H3



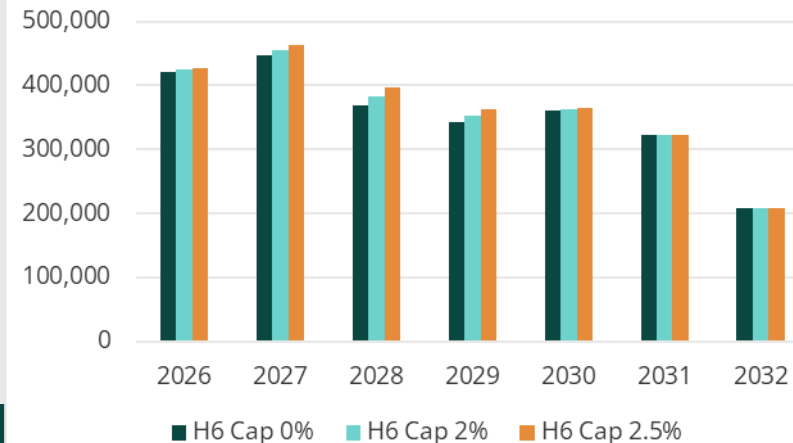
### STRATEGIE H4



### STRATEGIE H5

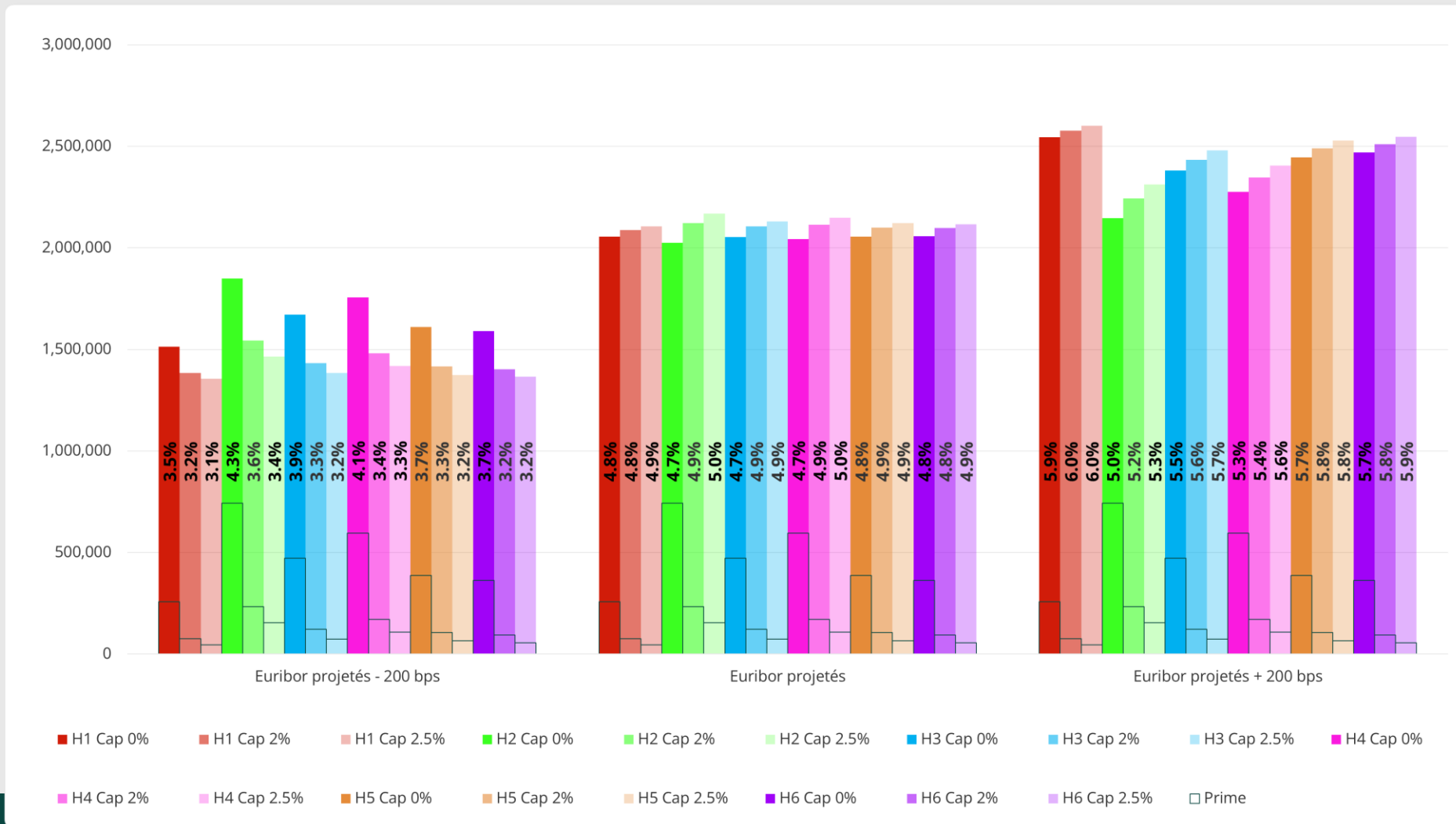


### STRATEGIE H6



# Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



# Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 2%	H1 Cap 2.5%	H2 Cap 0%	H2 Cap 2%	H2 Cap 2.5%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2%	H3 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	1,513,105	1,384,868	1,356,168	1,848,685	1,543,383	1,464,968	1,671,410	1,432,683	1,384,268
Euribor projetés	2,056,011	2,088,202	2,106,365	2,024,429	2,121,643	2,168,253	2,053,255	2,105,367	2,130,453
Euribor projetés + 200 bps	2,544,990	2,577,180	2,602,303	2,146,245	2,243,459	2,312,669	2,381,172	2,433,285	2,480,969

	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 0%	H4 Cap 2%	H4 Cap 2.5%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2%	H5 Cap 2.5%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2%	H6 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	1,755,623	1,480,083	1,417,768	1,610,269	1,416,036	1,374,568	1,590,380	1,403,159	1,365,968
Euribor projetés	2,043,132	2,113,681	2,148,450	2,054,560	2,099,254	2,122,098	2,057,153	2,097,001	2,115,887
Euribor projetés + 200 bps	2,276,714	2,347,263	2,404,631	2,444,924	2,489,618	2,527,557	2,469,999	2,509,847	2,546,983

Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

# Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Crédit Moyen Terme - Tranche A1		Crédit Moyen Terme - Tranche B1		Crédit Moyen Terme - Tranche A2		Crédit Moyen Terme - Tranche B2		TOTAL DETTE	COUVERTURE EXISTANTE Cap 3% BANQUE POSTALE	COUVERTURE EXISTANTE Totale	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6	H1 bis= H1 - Couv. Exist.	H2bis= H2 - Couv.Exist	H3bis= H3 - Couv.Exist	H4bis= H4 - Couv.Exist	H5bis= H5 - Couv.Exist	H6bis= H6 - Couv.Exist
		Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD																	
16.12.2025	31.03.2026	0	5,073,840	0	3,382,560	0	0	0	0	8,456,400	5,308,200	5,308,200		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31.03.2026	30.06.2026	0	5,073,840	0	3,382,560	0	0	0	0	8,456,400	5,308,200	5,308,200	60%	5,073,840	0	8,456,400	8,456,400	8,456,400	6,765,120	7,610,760	0	3,148,200	3,148,200	3,148,200	1,456,920	2,302,560
30.06.2026	30.09.2026	0	5,073,840	0	3,382,560	0	0	0	0	8,456,400	5,308,200	5,308,200	60%	5,073,840	0	8,456,400	8,456,400	8,456,400	6,765,120	7,610,760	0	3,148,200	3,148,200	3,148,200	1,456,920	2,302,560
30.09.2026	31.12.2026	845,640	4,228,200	0	3,382,560	0	0	0	0	7,610,760	5,308,200	5,308,200	60%	4,566,456	0	7,610,760	7,610,760	7,610,760	6,088,608	7,610,760	0	2,302,560	2,302,560	2,302,560	780,408	2,302,560
31.12.2026	10.02.2027	0	4,228,200	0	3,382,560	0	0	0	0	7,610,760	4,469,400	4,469,400	60%	4,566,456	97,056	7,610,760	7,610,760	7,610,760	6,088,608	7,610,760	615,456	3,141,360	3,141,360	3,141,360	1,619,208	3,141,360
10.02.2027	31.03.2027	0	4,228,200	0	3,382,560	-518,400	518,400	-345,600	345,600	8,474,760	4,469,400	4,469,400	60%	5,084,856	615,456	7,610,760	7,610,760	7,610,760	6,779,808	7,610,760	615,456	3,141,360	3,141,360	3,141,360	1,619,208	3,141,360
31.03.2027	30.06.2027	0	4,228,200	0	3,382,560	0	518,400	0	345,600	8,474,760	4,469,400	4,469,400	60%	5,084,856	615,456	7,610,760	7,610,760	7,610,760	6,779,808	6,356,070	615,456	3,141,360	3,141,360	3,141,360	2,310,408	1,886,670
30.06.2027	30.09.2027	0	4,228,200	0	3,382,560	0	518,400	0	345,600	8,474,760	4,469,400	4,469,400	60%	5,084,856	615,456	7,610,760	7,610,760	7,610,760	6,779,808	6,356,070	615,456	3,141,360	3,141,360	3,141,360	2,310,408	1,886,670
30.09.2027	31.12.2027	845,640	3,382,560	0	3,382,560	103,680	414,720	0	345,600	7,525,440	0	0	60%	4,515,264	4,515,264	6,765,120	6,765,120	6,765,120	6,020,352	5,644,080	4,515,264	6,765,120	6,765,120	6,765,120	6,020,352	5,644,080
31.12.2027	31.03.2028	0	3,382,560	0	3,382,560	0	414,720	0	345,600	7,525,440	0	0	60%	4,515,264	4,515,264	6,765,120	6,765,120	6,765,120	6,020,352	5,644,080	4,515,264	6,765,120	6,765,120	6,765,120	6,020,352	5,644,080
31.03.2028	30.06.2028	0	3,382,560	0	3,382,560	0	414,720	0	345,600	7,525,440	0	0	60%	4,515,264	4,515,264	6,765,120	6,765,120	6,765,120	6,020,352	5,644,080	4,515,264	6,765,120	6,765,120	6,765,120	6,020,352	5,644,080
30.06.2028	30.09.2028	0	3,382,560	0	3,382,560	0	414,720	0	345,600	7,525,440	0	0	60%	4,515,264	4,515,264	6,765,120	6,765,120	6,765,120	6,020,352	5,644,080	4,515,264	6,765,120	6,765,120	6,765,120	6,020,352	5,644,080
30.09.2028	31.12.2028	845,640	2,536,920	0	3,382,560	103,680	311,040	0	345,600	6,576,120	0	0	60%	3,945,672	3,945,672	5,919,480	5,919,480	5,919,480	5,260,896	4,932,090	3,945,672	5,919,480	5,919,480	5,919,480	5,260,896	4,932,090
31.12.2028	31.03.2029	0	2,536,920	0	3,382,560	0	311,040	0	345,600	6,576,120	0	0	60%	3,945,672	3,945,672	5,919,480	5,919,480	5,919,480	5,260,896	4,932,090	3,945,672	5,919,480	5,919,480	5,919,480	5,260,896	4,932,090
31.03.2029	30.06.2029	0	2,536,920	0	3,382,560	0	311,040	0	345,600	6,576,120	0	0	60%	3,945,672	3,945,672	5,919,480	5,919,480	5,919,480	5,260,896	3,945,672	3,945,672	5,919,480	5,919,480	5,919,480	5,260,896	3,945,672
30.06.2029	30.09.2029	0	2,536,920	0	3,382,560	0	311,040	0	345,600	6,576,120	0	0	60%	3,945,672	3,945,672	5,919,480	5,919,480	5,919,480	5,260,896	3,945,672	3,945,672	5,919,480	5,919,480	5,919,480	5,260,896	3,945,672
30.09.2029	31.12.2029	845,640	1,691,280	0	3,382,560	103,680	207,360	0	345,600	5,626,800	0	0	60%	3,376,080	3,376,080	5,073,840	5,073,840	5,073,840	4,501,440	3,376,080	3,376,080	5,073,840	5,073,840	5,073,840	4,501,440	3,376,080
31.12.2029	31.03.2030	0	1,691,280	0	3,382,560	0	207,360	0	345,600	5,626,800	0	0	60%	3,376,080	3,376,080	5,073,840	5,073,840	5,073,840	4,501,440	3,376,080	3,376,080	5,073,840	5,073,840	5,073,840	4,501,440	3,376,080
31.03.2030	30.06.2030	0	1,691,280	0	3,382,560	0	207,360	0	345,600	5,626,800	0	0		0	0	5,073,840	0	5,073,840	0	0	0	5,073,840	0	5,073,840	0	0
30.06.2030	30.09.2030	0	1,691,280	0	3,382,560	0	207,360	0	345,600	5,626,800	0	0		0	0	5,073,840	0	5,073,840	0	0	0	5,073,840	0	5,073,840	0	0
30.09.2030	31.12.2030	845,640	845,640	0	3,382,560	103,680	103,680	0	345,600	4,677,480	0	0		0	0	4,228,200	0	4,228,200	0	0	0	4,228,200	0	4,228,200	0	0
31.12.2030	31.03.2031	0	845,640	0	3,382,560	0	103,680	0	345,600	4,677,480	0	0		0	0	4,228,200	0	4,228,200	0	0	0	4,228,200	0	4,228,200	0	0
31.03.2031	30.06.2031	0	845,640	0	3,382,560	0	103,680	0	345,600	4,677,480	0	0		0	0	4,228,200	0	0	0	0	0	4,228,200	0	0	0	0
30.06.2031	30.09.2031	0	845,640	0	3,382,560	0	103,680	0	345,600	4,677,480	0	0		0	0	4,228,200	0	0	0	0	0	4,228,200	0	0	0	0
30.09.2031	31.12.2031	845,640	0	0	3,382,560	103,680	0	0	345,600	3,728,160	0	0		0	0	3,382,560	0	0	0	0	0	3,382,560	0	0	0	0
31.12.2031	31.03.2032	0	0	0	3,382,560	0	0	0	345,600	3,728,160	0	0		0	0	3,382,560	0	0	0	0	0	3,382,560	0	0	0	0
31.03.2032	30.06.2032	0	0	0	3,382,560	0	0	0	345,600	3,728,160	0	0		0	0	3,382,560	0	0	0	0	0	3,382,560	0	0	0	0
30.06.2032	30.09.2032	0	0	0	3,382,560	0	0	0	345,600	3,728,160	0	0		0	0	3,382,560	0	0	0	0	0	3,382,560	0	0	0	0
30.09.2032	31.12.2032	0	0	3,382,560	0	0	0	345,600	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

# Clauses contractuelles

Contrat

16 DECEMBRE 2025

**CONTRAT DE CRÉDITS SENIOR**

Crédit Tranche A1 : 5.073.840,00 €

Crédit Tranche B1 : 3.382.560,00 €

Crédit Tranche A2 : 518.400,00 €

Crédit Tranche B2 : 345.600,00 €

Crédit Non Confirmé Croissance Externe : 10.000.000,00 €

ENTRE

**GROUPE CLOVER**

Emprunteur

ET

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-EST**

Arrangeur – Agent des Crédits Senior – Agent des Sûretés – Prêteur

**BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES**

Prêteur

**LA BANQUE POSTALE**

Prêteur

# Clauses contractuelles

## Financement

<b>Crédit Tranche A1 ou Tranche A1 :</b>	désigne le crédit moyen terme amortissable convenu au Contrat, d'un montant de CINQ MILLIONS SOIXANTE TREIZE MILLE HUIT CENT QUARANTE EUROS (5.073.840,00 €) en principal, outre intérêts, commissions, frais, pénalités et accessoires.
<b>Crédit Tranche A2 ou Tranche A2 :</b>	désigne le crédit moyen terme amortissable convenu au Contrat, d'un montant de CINQ CENT DIX HUIT MILLE QUATRE CENTS EUROS (518.400,00 €) en principal, outre intérêts, commissions, frais, pénalités et accessoires.
<b>Crédit Tranche B1 ou Tranche B1 :</b>	désigne le crédit moyen terme remboursable <i>in fine</i> convenu au Contrat, d'un montant de TROIS MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE EUROS (3.382.560,00 €) en principal, outre intérêts, commissions, frais, pénalités et accessoires.
<b>Crédit Tranche B2 ou Tranche B2 :</b>	désigne le crédit moyen terme remboursable <i>in fine</i> convenu au Contrat, d'un montant de TROIS CENT QUARANTE CINQ MILLE SIX CENTS EUROS (345.600,00 €) en principal, outre intérêts, commissions, frais, pénalités et accessoires.
<b>Crédit Croissance Externe 2027 :</b>	désigne ensemble le Crédit Tranche A2 et le Crédit Tranche B2.

**Contrat d'Acquisition :** désigne le protocole d'accord conclu le 16 décembre 2025 entre MERARD, alors acquéreur, et le Cédant, relatif à l'Acquisition, ainsi que, le cas échéant, son acte réitératif.

<b>Crédit Croissance Externe Non Confirmé - CENC :</b>	désigne une ouverture de crédit, non confirmée à la Date de Signature, d'un montant maximum en principal de DIX MILLIONS D'EUROS (10.000.000,00 €) et pouvant, s'il y a lieu, être confirmée conformément aux stipulations de l' <a href="#">article 4.4</a> et mise à la disposition de l'Emprunteur dans les conditions prévues au Contrat. En cas de confirmation, ce crédit sera dénommé « <b>Crédit Croissance Externe Confirmé - CEC</b> ».
<b>Crédit Tranche A-CEC :</b>	désigne, en cas de confirmation du Crédit Croissance Externe Non Confirmé, le crédit moyen terme amortissable d'un montant de [SIX MILLIONS] D'EUROS ([6.000.000,00] €) en principal, outre intérêts, commissions, frais, pénalités et accessoires.
<b>Crédit Tranche B-CEC :</b>	désigne, en cas de confirmation du Crédit Croissance Externe Non Confirmé, le crédit moyen terme remboursable <i>in fine</i> , d'un montant de [QUATRE MILLIONS] D'EUROS ([4.000.000,00] €) en principal, outre intérêts, commissions, frais, pénalités et accessoires.
<b>Crédit(s) Senior :</b>	désigne, ensemble ou séparément, (i) le Crédit Tranche A1, (ii) le Crédit Tranche B1, (iii) le Crédit Tranche A2, (iv) le Crédit Tranche B2, (v) le Crédit Croissance Externe Non Confirmé (pour ce qui concerne les termes et conditions de sa confirmation éventuelle prévues au Contrat), et (vi), en cas de confirmation du Crédit Croissance Externe Non Confirmé, le Crédit Tranche A-CEC et le Crédit Tranche B-CEC.

# Clauses contractuelles

## Financement

**Date de Mise à Disposition :** désigne la date de mise à disposition de l’Emprunteur, des fonds correspondant au Crédit Tranche A1 et au Crédit Tranche B1. La Date de Mise à Disposition devra correspondre à la Date d’Acquisition.

**Date de Signature :** désigne la date de signature du Contrat, soit le [●] décembre 2025.

**Période de Disponibilité Crédit Croissance Externe 2027 :** désigne, au titre de la Tranche A2 et de la Tranche B2, la période pendant laquelle l’Emprunteur peut, sous réserve de la levée des Conditions Suspensives visées à l’[article 5.2](#) du Contrat, effectuer une Demande de Tirage soit une période courant à compter du [16 décembre 2025] jusqu’au [15 décembre 2027] (inclus).

**Période(s) de Disponibilité Crédit Croissance Externe Confirmé :** désigne, au titre du Crédit Croissance Externe Non Confirmé et en cas de confirmation conformément aux stipulations du Contrat, les Enregistré dans ce PC elle l’Emprunteur peut, sous réserve de la levée des Conditions Suspensives visées à l’[article 5.3](#) du Contrat, effectuer une Demande de Tirage soit (i) une période courant à compter de la Date de Signature et jusqu’au premier anniversaire de la Date de Signature (la « **Période de Disponibilité CEC 1** ») et (ii) une période courant à compter du lendemain du premier anniversaire de la Date de Signature et jusqu’au second anniversaire de la Date de Signature (la « **Période de Disponibilité CEC 2** »).

# Clauses contractuelles

## Remboursement

<b>Date d'Échéance Finale Tranche A1 :</b>	désigne la date de la dernière échéance de remboursement du Crédit Tranche A mentionnée dans le tableau d'amortissement figurant à l' <b>article 7.1.1</b> du Contrat soit le 30 septembre 2031.
<b>Date d'Échéance Finale Tranche A2 :</b>	désigne la date de la dernière échéance de remboursement du Crédit Tranche A mentionnée dans le tableau d'amortissement figurant à l' <b>article 7.1.3</b> du Contrat soit le 30 septembre 2031.
<b>Date d'Échéance Finale Tranche B1 :</b>	désigne la date d'échéance de remboursement du Crédit Tranche B1 figurant à l' <b>article 7.1.2</b> du Contrat soit le 30 septembre 2032.
<b>Date d'Échéance Finale Tranche B2 :</b>	désigne la date d'échéance de remboursement du Crédit Tranche B2 figurant à l' <b>article 7.1.4</b> du Contrat soit le 30 septembre 2032.
<b>Date d'Échéance Finale Tranche A-CEC :</b>	désigne la date de la dernière échéance de remboursement du Crédit Tranche A-CEC mentionnée dans le tableau d'amortissement remis à l'Emprunteur en cas de confirmation du Crédit Croissance Externe Non Confirmé conformément aux termes et conditions de l' <b>article 7.1.3</b> du Contrat, soit le 30 septembre 2031, et étant entendu que la Date d'Échéance Finale Tranche A-CEC ne pourra pas être ultérieure à la Date d'Échéance Finale Tranche A1.
<b>Date d'Échéance Finale Tranche B-CEC :</b>	désigne la date de remboursement <i>in fine</i> du Crédit Tranche B-CEC en cas de confirmation du Crédit Croissance Externe Non Confirmé conformément aux termes et conditions de l' <b>article 7.1.3</b> du Contrat, soit le 30 septembre 2032, et étant entendu que la Date d'Échéance Finale Tranche B-CEC ne pourra pas être ultérieure à la Date d'Échéance Finale Tranche B1.

# Clauses contractuelles

## Remboursement

### 7.1.1 Crédit Tranche A1

Sous réserve des stipulations de l'**article 8**, l'Emprunteur s'oblige à procéder au remboursement en principal du Crédit Tranche A1 en SIX (6) échéances annuelles, conformément au tableau d'amortissement suivant :

Sous réserve des stipulations de l'**article 8**, l'Emprunteur s'oblige à procéder au remboursement en principal du Crédit Tranche A1 en SIX (6) échéances annuelles, conformément au tableau d'amortissement suivant :

Date de Remboursement	Montant à rembourser (en principal)	Capital restant dû
30/09/2026	EUR 845.640	EUR 4.228.200
30/09/2027	EUR 845.640	EUR 3.382.560
30/09/2028	EUR 845.640	EUR 2.536.920
30/09/2029	EUR 845.640	EUR 1.691.280
30/09/2030	EUR 845.640	EUR 845.640
30/09/2031	EUR 845.640	EUR 0,00
	EUR 5.073.840,00	

### 7.1.3 Crédit Tranche A2

Sous réserve des stipulations de l'**article 8**, l'Emprunteur s'oblige à procéder au remboursement en principal du Crédit Tranche A2 en CINQ (5) échéances annuelles, conformément au tableau d'amortissement suivant :

Date de Remboursement	Montant à rembourser (en principal)	Capital restant dû
30/09/2027	EUR 103.680	EUR 414.720
30/09/2028	EUR 103.680	EUR 311.040
30/09/2029	EUR 103.680	EUR 207.360
30/09/2030	EUR 103.680	EUR 103.680
30/09/2031	EUR 103.680	EUR 0,00
	EUR 518.400,00	

# Clauses contractuelles

## Remboursement

### 7.1.5 Crédit Croissance Externe Confirmé

L'Emprunteur s'oblige à procéder au remboursement total en principal des Tirages Crédit Croissance Externe Confirmé selon les modalités suivantes :

- (i) l'Emprunteur remboursera le montant en principal du Tirage Tranche A-CEC effectué pendant la Période de Disponibilité CEC 1 en CINQ (5) échéances en capital, conformément à l'échéancier suivant dans lequel « **ETC 1** » désigne le montant en principal du Tirage Tranche A-CEC effectués pendant la Période de Disponibilité CEC 1 :

Date de remboursement	Montant à rembourser (en principal)	Capital restant dû
30/09/2027	20,00 % * ETC 1	80,00 % * ETC 1
30/09/2028	20,00 % * ETC 1	60,00 % * ETC 1
30/09/2029	20,00 % * ETC 1	40,00 % * ETC 1
30/09/2030	20,00 % * ETC 1	20,00 % * ETC 1
30/09/2031	20,00 % * ETC 1	0,00 % * ETC 1
	100,00 % * ETC 1	

- (iii) l'Emprunteur remboursera le montant en principal du Tirage Tranche A-CEC effectué pendant la Période de Disponibilité CEC 2 en QUATRE (4) échéances en capital, conformément à l'échéancier suivant dans lequel « **ETC 2** » désigne le montant en principal du Tirage Tranche A-CEC effectués pendant la Période de Disponibilité CEC 2 :

Date de remboursement	Montant à rembourser (en principal)	Capital restant dû
30/09/2028	25,00 % * ETC 2	75,00 % * ETC 2
30/09/2029	25,00 % * ETC 2	50,00 % * ETC 2
30/09/2030	25,00 % * ETC 2	25,00 % * ETC 2
30/09/2031	25,00 % * ETC 2	0,00 % * ETC 2
	100,00 % * ETC 2	

- (iv) l'Emprunteur remboursera le montant en principal du Tirage Tranche B-CEC effectué pendant la Période de Disponibilité CEC 2 en une échéance *in fine* le 30 septembre 2032.

# Clauses contractuelles

## Intérêts

### **EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate) :**

désigne le taux d'intérêts annuel, administré par l'EMMI (*European Money Market Institute*) auprès duquel des fonds en euros peuvent être obtenus sans garantie, sur le marché monétaire, par des établissements de crédit des pays de l'Union Européenne et de l'AELE pour une durée similaire à celle de la Période d'Intérêts considérée.

Dans l'hypothèse où l'EURIBOR pour la durée (*tenor*) convenue ne serait pas officiellement publié pour une période d'intérêts, l'EURIBOR pour cette période d'intérêts sera déterminé par interpolation linéaire entre l'EURIBOR publié pour la durée (*tenor*) immédiatement inférieure à celle de la période d'intérêts et le taux EURIBOR publié pour la durée immédiatement supérieure à celle de la période d'intérêts.

Dans le cas où l'EURIBOR ou un taux défini comme exposé ci-dessus serait inférieur à zéro (0), il sera réputé être égal à zéro (0).

# Clauses contractuelles

## Intérêts

**Date de Paiement d'Intérêts :** désigne le dernier jour d'une Période d'Intérêts.

### 6.4 Paiement des intérêts

Au titre du Crédit Tranche A1 et/ou du Crédit Tranche B1 et/ou du Crédit Tranche A2 et/ou du Crédit Tranche B2 et/ou du Crédit Croissance Externe Confirmé, les intérêts seront exigibles et payables à chaque Date de Paiement d'Intérêts, soit le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre de chaque année, et pour la première fois, le [31 mars 2026].

## INTERETS

### Périodes d'Intérêts

Sous réserve des stipulations de l'[article 6.1.2](#) ci-après, la durée de chacune des Périodes d'Intérêts applicables aux Crédits Senior sera de TROIS (3) mois ; étant toutefois précisé qu'aucune Période d'Intérêts ne pourra aller au-delà, selon le Crédit Senior concerné, de la Date d'Échéance Finale Tranche A1 et/ou la Date d'Échéance Finale Tranche B1 et/ou la Date d'Échéance Finale Tranche A2 et/ou la Date d'Échéance Finale Tranche B2 et/ou la Date d'Échéance Finale Tranche A-CEC et/ou la Date d'Échéance Finale Tranche B-CEC.

Par dérogation à l'[article 6.1.1](#) ci-dessus :

- (i) la première Période d'Intérêts pour le Crédit Tranche A1 et le Crédit Tranche B1 commencera à courir à compter de la Date de Mise à Disposition et se terminera le [31 mars] 2026 ;
  - (i) la première Période d'Intérêts pour le Crédit Tranche A2 et le Crédit Tranche B2 commencera à courir à compter de la Date de Tirage Crédit Croissance Externe 2027 et se terminera à la première Date de Paiement d'Intérêts au titre du Crédit Tranche A1 et du Crédit Tranche B1 ;
  - (ii) la première Période d'Intérêts applicable à chacun des Tirages au titre du Crédit Croissance Externe Confirmé commencera à courir à compter de la Date de Tirage concernée et se terminera à la première Date de Paiement d'Intérêts au titre du Crédit Tranche A1 et du Crédit Tranche B1.
- 6.1.3 Les Périodes d'Intérêts suivantes commenceront à courir à compter du lendemain du jour de l'expiration de la première Période d'Intérêts ; les Périodes d'Intérêts se succéderont, selon le Crédit Senior concerné, jusqu'à la Date d'Échéance Finale Tranche A1 et/ou la Date d'Échéance Finale Tranche B1 et/ou la Date d'Échéance Finale Tranche A2 et/ou la Date d'Échéance Finale Tranche B2 et/ou la Date d'Échéance Finale Tranche A-CEC et/ou la Date d'Échéance Finale Tranche B-CEC, étant entendu qu'aucun intérêt ne sera dû par l'Emprunteur deux fois pour le même jour.

# Clauses contractuelles

## Intérêts

### 6.2.4 Marge

#### 6.2.4.1 Crédit Tranche A1

La Marge au titre du Crédit Tranche A1 sera de UN VIRGULE QUATRE-VINGT-DIX POUR CENT (1,90 %) (i.e. : CENT QUATRE-VINGT-DIX (190) points de base) (taux exprimé pour une période d'une durée de DOUZE (12) mois) ; ainsi, à titre d'exemple, (i) si l'EURIBOR de référence est égal à DEUX VIRGULE CINQUANTE POUR CENT (2,50 %), le taux d'intérêt du Crédit Tranche A1 sera de QUATRE VIRGULE QUARANTE POUR CENT (4,40 %) (soit 2,50 % + 1,90 %) et (ii) si l'EURIBOR de référence est égal à MOINS ZERO VIRGULE VINGT CINQ POUR CENT (- 0,25 %), le taux d'intérêt du Crédit Tranche A1 sera de UN VIRGULE QUATRE-VINGT-DIX POUR CENT (1,90 %) (soit - 0,25 %, contractuellement retenu à 0 %, + 1,90 %), sous réserves d'absence de Coût Obligatoire.

Par la suite, au plus tôt à compter de la Période d'Intérêts suivant celle au cours de laquelle le Certificat de(s) Commissaires aux comptes aura été remis par l'Emprunteur à l'Agent des Crédits Senior et à condition qu'aucun Cas de Défaut ou Cas de Défaut Potentiel ne soit survenu, la Marge au titre du Crédit Tranche A1 sera variable et déterminée selon la grille ci-dessous, élaborée en fonction du Ratio R1 calculé au 30 septembre de chaque année (date de clôture des exercices sociaux des sociétés du Groupe) précédant l'année au cours de laquelle la Marge pourra être révisée :

Ratio R1	Marge Applicable – Tranche A1
$R1 \geq 3,25x$	2,10 %
$1,75x \leq R1 < 3,25x$	1,90 %
$R1 < 1,75x$	1,70 %

#### 6.2.4.3 Crédit Tranche B1

La Marge au titre du Crédit Tranche B1 sera de DEUX VIRGULE TRENTE POUR CENT (2,30 %) (i.e. : DEUX CENT TRENTE (230) points de base) (taux exprimé pour une période d'une durée de DOUZE (12) mois) ; ainsi, à titre d'exemple, (i) si l'EURIBOR de référence est égal à DEUX VIRGULE CINQUANTE POUR CENT (2,50 %), le taux d'intérêt du Crédit Tranche B1 sera de QUATRE VIRGULE QUATRE-VINGTS POUR CENT (4,80 %) (soit 2,50 % + 2,30 %) et (ii) si l'EURIBOR de référence est égal à MOINS ZERO VIRGULE VINGT CINQ POUR CENT (- 0,25 %), le taux d'intérêt du Crédit Tranche B1 sera de DEUX VIRGULE TRENTE POUR CENT (2,30 %) (soit - 0,25 %, contractuellement retenu à 0 %, + 2,30 %), sous réserves d'absence de Coût Obligatoire.

Par la suite, au plus tôt à compter de la Période d'Intérêts suivant celle au cours de laquelle le Certificat de(s) Commissaires aux comptes aura été remis par l'Emprunteur à l'Agent des Crédits Senior et à condition qu'aucun Cas de Défaut ou Cas de Défaut Potentiel ne soit survenu, la Marge au titre du Crédit Tranche B1 sera variable et déterminée selon la grille ci-dessous, élaborée en fonction du Ratio R1 calculé au 30 septembre de chaque année (date de clôture des exercices sociaux des sociétés du Groupe) précédant l'année au cours de laquelle la Marge pourra être révisée :

Ratio R1	Marge Applicable – Tranche B1
$R1 \geq 3,25x$	2,50 %
$1,75x \leq R1 < 3,25x$	2,30 %
$R1 < 1,75x$	2,10 %

# Clauses contractuelles

## Intérêts

### 6.2.4.1 Crédit Tranche A2

La Marge au titre du Crédit Tranche A2 sera de UN VIRGULE QUATRE-VINGT-DIX POUR CENT (1,90 %) (*i.e.* : CENT QUATRE-VINGT-DIX (190) points de base) (taux exprimé pour une période d'une durée de DOUZE (12) mois) ; ainsi, à titre d'exemple, (i) si l'EURIBOR de référence est égal à DEUX VIRGULE CINQUANTE POUR CENT (2,50 %), le taux d'intérêt du Crédit Tranche A2 sera de QUATRE VIRGULE QUARANTE POUR CENT (4,40 %) (soit 2,50 % + 1,90 %) et (ii) si l'EURIBOR de référence est égal à MOINS ZERO VIRGULE VINGT CINQ POUR CENT (- 0,25 %), le taux d'intérêt du Crédit Tranche A2 sera de UN VIRGULE QUATRE-VINGT-DIX POUR CENT (1,90 %) (soit - 0,25 %, contractuellement retenu à 0 %, + 1,90 %), sous réserves d'absence de Coût Obligatoire.

Par la suite, au plus tôt à compter de la Période d'Intérêts suivant celle au cours de laquelle le Certificat de(s) Commissaires aux comptes aura été remis par l'Emprunteur à l'Agent des Crédits Senior et à condition qu'aucun Cas de Défaut ou Cas de Défaut Potentiel ne soit survenu, la Marge au titre du Crédit Tranche A2 sera variable et déterminée selon la grille ci-dessous, élaborée en fonction du Ratio R1 calculé au 30 septembre de chaque année (date de clôture des exercices sociaux des sociétés du Groupe) précédant l'année au cours de laquelle la Marge pourra être révisée :

Ratio R1	Marge Applicable – Tranche A2
$R1 \geq 3,25x$	2,10 %
$1,75x \leq R1 < 3,25x$	1,90 %
$R1 < 1,75x$	1,70 %

### 6.2.4.3 Crédit Tranche B2

La Marge au titre du Crédit Tranche B2 sera de DEUX VIRGULE TRENTE POUR CENT (2,30 %) (*i.e.* : DEUX CENT TRENTE (230) points de base) (taux exprimé pour une période d'une durée de DOUZE (12) mois) ; ainsi, à titre d'exemple, (i) si l'EURIBOR de référence est égal à DEUX VIRGULE CINQUANTE POUR CENT (2,50 %), le taux d'intérêt du Crédit Tranche B2 sera de QUATRE VIRGULE QUATRE-VINGTS POUR CENT (4,80 %) (soit 2,50 % + 2,30 %) et (ii) si l'EURIBOR de référence est égal à MOINS ZERO VIRGULE VINGT CINQ POUR CENT (- 0,25 %), le taux d'intérêt du Crédit Tranche B2 sera de DEUX VIRGULE TRENTE POUR CENT (2,30 %) (soit - 0,25 %, contractuellement retenu à 0 %, + 2,30 %), sous réserves d'absence de Coût Obligatoire.

Par la suite, au plus tôt à compter de la Période d'Intérêts suivant celle au cours de laquelle le Certificat de(s) Commissaires aux comptes aura été remis par l'Emprunteur à l'Agent des Crédits Senior et à condition qu'aucun Cas de Défaut ou Cas de Défaut Potentiel ne soit survenu, la Marge au titre du Crédit Tranche B2 sera variable et déterminée selon la grille ci-dessous, élaborée en fonction du Ratio R1 calculé au 30 septembre de chaque année (date de clôture des exercices sociaux des sociétés du Groupe) précédant l'année au cours de laquelle la Marge pourra être révisée :

Ratio R1	Marge Applicable – Tranche B2
$R1 \geq 3,25x$	2,50 %
$1,75x \leq R1 < 3,25x$	2,30 %
$R1 < 1,75x$	2,10 %

# Clauses contractuelles

## Obligation de couverture

**Banque(s) de Couverture :** désigne la ou les banques parties au(x) Contrat(s) de Couverture ; il est précisé que la Banque de Couverture ne pourra être choisie en dehors des Prêteurs ou leur(s) Affilié(s) à la Date de Signature sauf dans le cas où ces derniers ont renoncé au préalable à aligner les conditions financières de leur(s) proposition(s) sur la proposition soumise par l’Emprunteur et émanant d’une institution tierce aux Prêteurs ; la ou les Banque(s) de Couverture conservera(ont) sa(leur) qualité de Banque de Couverture dès lors qu’elle(s) avait(ent) bien la qualité de Prêteur (ou d’Affilié d’un Prêteur) à la date de conclusion, de renouvellement ou de maintien du ou des Contrat(s) de Couverture concernés.

### 11.3.13 Contrat(s) de Couverture

conclure dans un délai de QUATRE (4) mois au plus tard suivant la Date de Signature, le(s) Contrat(s) de Couverture avec les Banques de Couverture de telle sorte que l’Emprunteur soit protégé, sur une durée minimum de QUATRE (4) ans à compter de la Date de Signature, sur SOIXANTE POUR CENT (60,00 %) au moins de l’Encours global, à tout moment, des Crédits, contre les conséquences d’une hausse de l’EURIBOR TROIS (3) mois au-delà de DEUX CENTS (200) points de base par rapport à sa valeur à la Date de Signature, et remettre une copie du(des) Contrat(s) de Couverture à l’Agent des Crédits Senior ;

# Clauses contractuelles

## Défaut croisé

### 12.1.6 Défaut croisé

la survenance d'un défaut de paiement et/ou d'une déclaration d'exigibilité anticipée (quelle que soit sa dénomination), au titre de toute(s) Dette(s) Financière(s) contractée(s) par l'Emprunteur ou l'une quelconque des sociétés du Groupe, qu'il s'agisse de dettes présentes ou futures, que le défaut de paiement ou l'exigibilité anticipée concerne l'Emprunteur ou l'une quelconque des sociétés du Groupe, dès lors que la dette impayée ou devenue exigible de façon anticipée n'aura pas été réglée dans un délai de CINQ (5) jours calendaires courant à compter de la notification du défaut de paiement ou de l'exigibilité anticipée au débiteur concerné, sauf contestation sérieuse devant les autorités compétentes, de bonne foi et fondée sur une erreur manifeste du créancier (à justifier à l'Agent des Crédits Senior par la remise de l'ensemble des pièces et actes relatifs à la compréhension de la situation et à l'argumentation de l'Emprunteur ou de la Société du Groupe) de l'Emprunteur ou de la société du Groupe concernée ;

la survenance d'un défaut de paiement et/ou d'une déclaration d'exigibilité anticipée (quelle que soit sa dénomination), au titre de toute(s) dette(s) contractée(s) par l'Emprunteur ou l'une quelconque des sociétés du Groupe (autre(s) que toute(s) Dette(s) Financière(s)), qu'il s'agisse de dettes présentes ou futures, que le défaut de paiement ou l'exigibilité anticipée concerne l'Emprunteur ou l'une quelconque des sociétés du Groupe, dès lors que la dette impayée ou devenue exigible de façon anticipée (i) représente, en montant unitaire ou cumulé, plus de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 €) et (ii) n'aura pas été réglée dans un délai de QUINZE (15) Jours Ouvrés courant à compter de la notification du défaut de paiement ou de l'exigibilité anticipée au débiteur concerné, sauf contestation sérieuse devant les tribunaux compétents, de bonne foi et fondée sur une erreur manifeste du créancier (à justifier à l'Agent des Crédits Senior par la remise de l'ensemble des pièces et actes relatifs à la compréhension de la situation et à l'argumentation de l'Emprunteur ou de la Société du Groupe) de l'Emprunteur ou de la société du Groupe concernée ;

# Fiches produits

## Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

### Avantages:

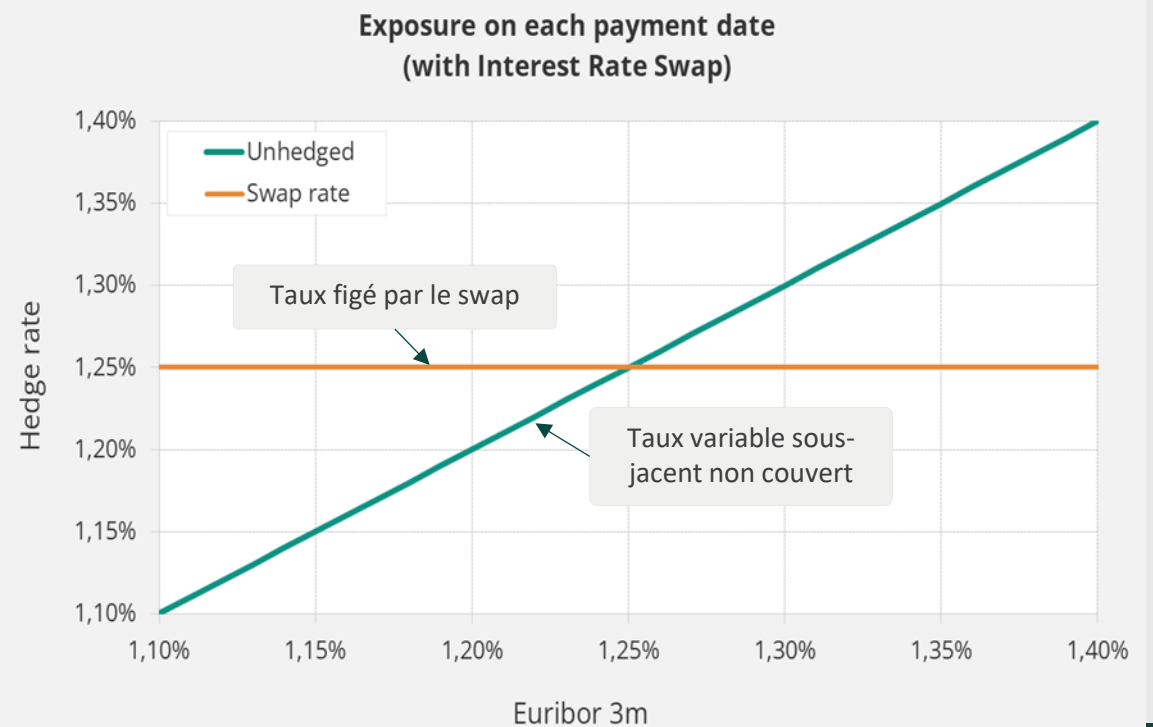
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

### Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



# Fiches produits

## Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

## Avantages:

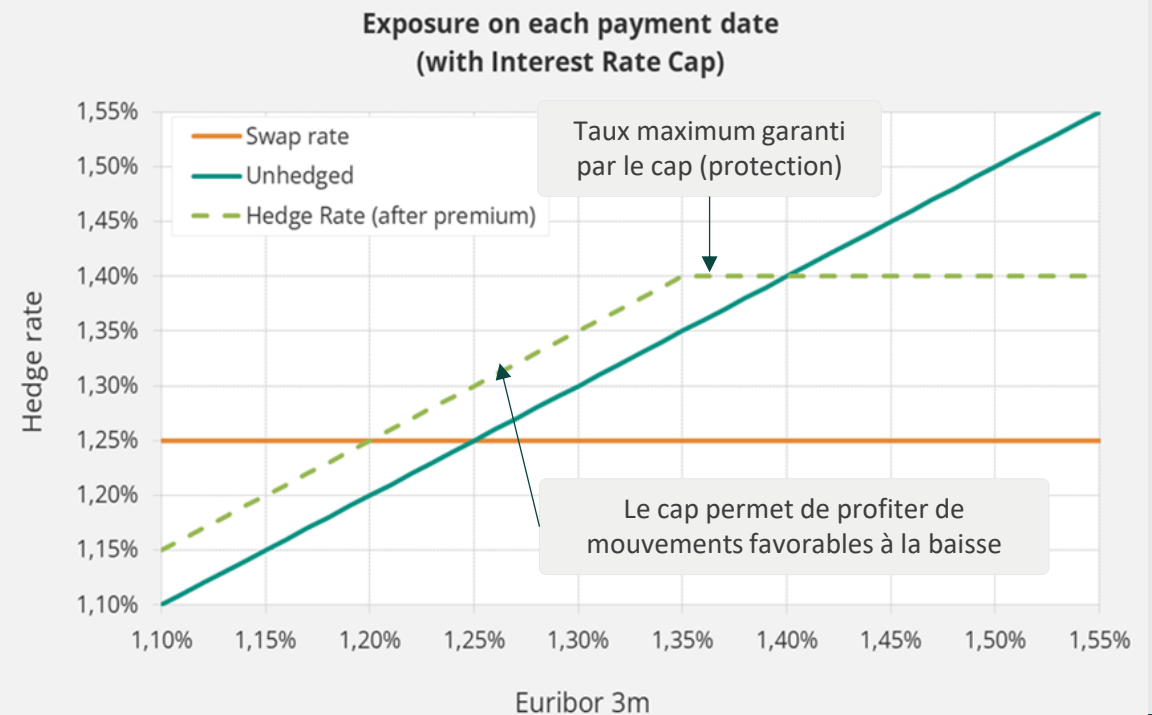
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

## Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.  
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



# Fiches produits

## Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

## Avantages:

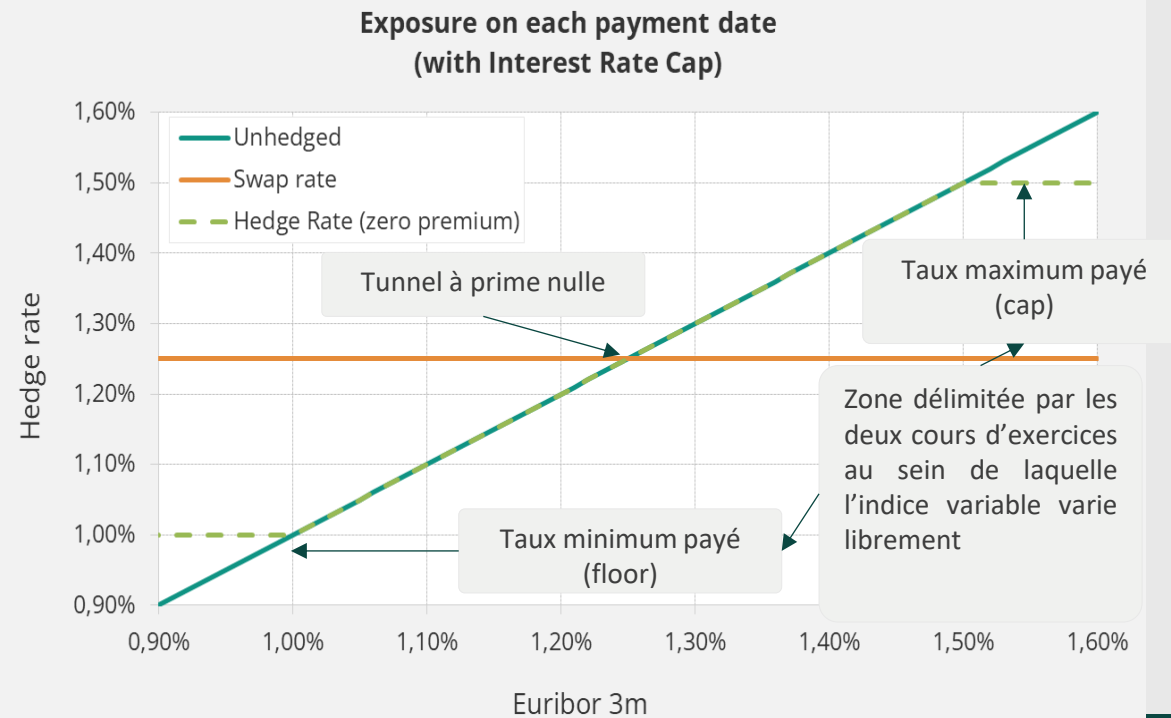
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

## Inconvénients:

- Risque de perte en cas de débouclage anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).  
**Graphique illustratif:** données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



# Fiches produits

## Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

## Avantages:

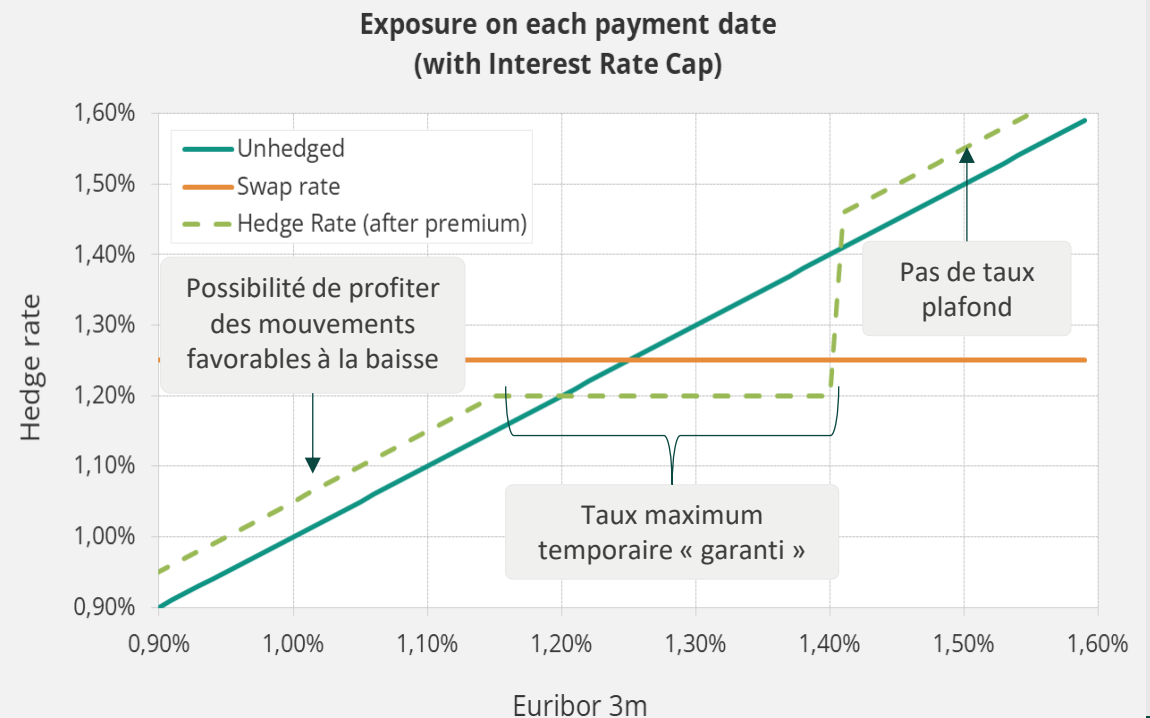
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique

## Inconvénients:

- Risque de perte en cas de débouclément anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



## Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

## Avantages:

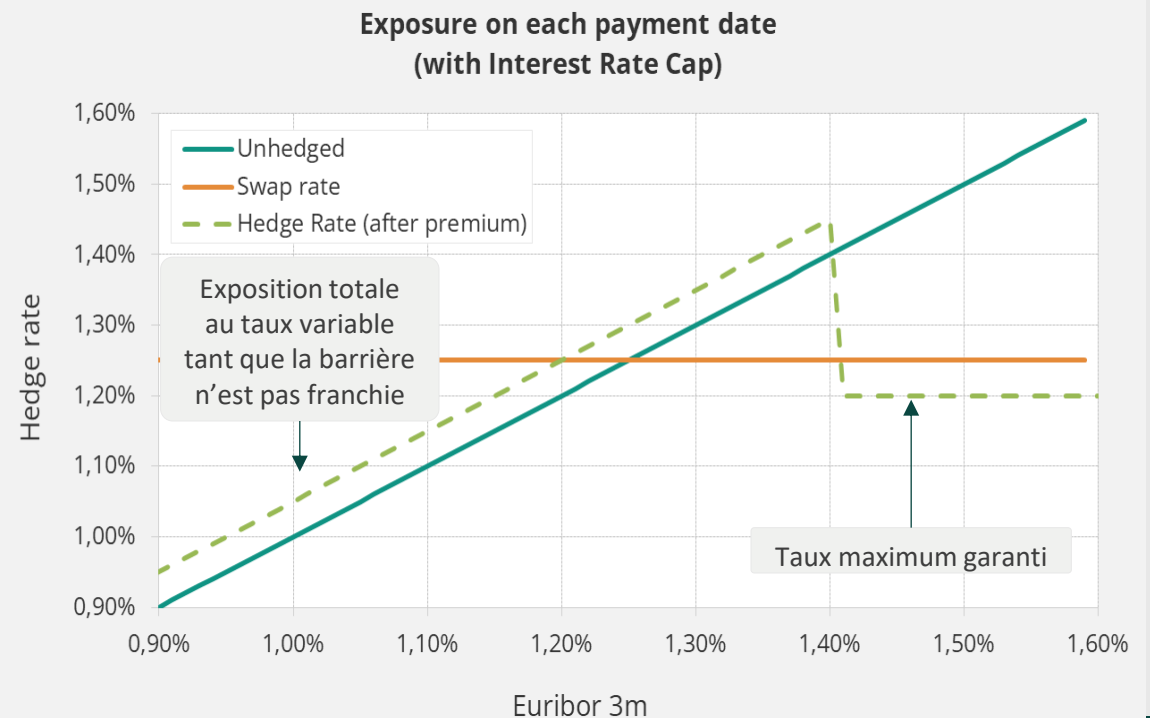
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique.

## Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



# Fiches produits

## Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

## Avantages:

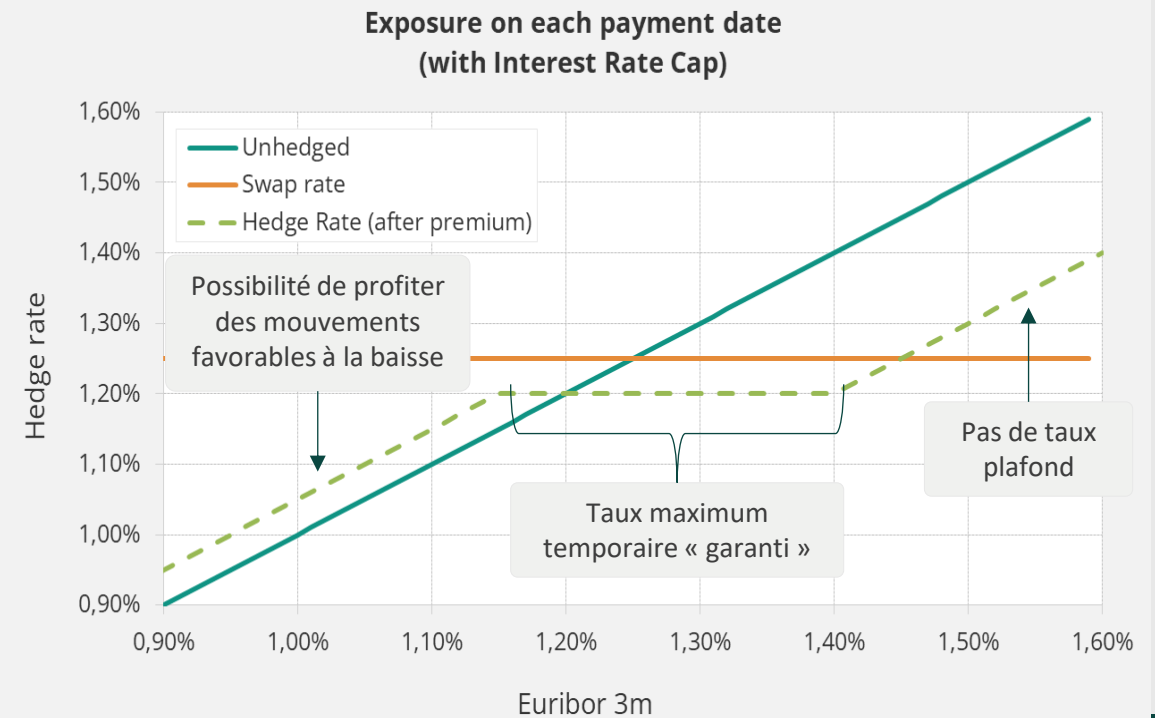
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

## Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



## Informations

### KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,  
75006 Paris, France

**Tel: +33 1 83 62 27 61**

*RC Paris: 520 300 948*

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

### KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,  
1214 Vernier - Genève, Suisse

**Tel : + 41 22 566 40 52**

*RC Genève IDE CHE-460.735.969*

*Numéro fédéral: CH-660-2330011-1*

[www.kerius-finance.com](http://www.kerius-finance.com)

**Sébastien Rouzaire :** [s.rouzaire@kerius-finance.com](mailto:s.rouzaire@kerius-finance.com)

**Solal Huard :** [s.huard@kerius-finance.com](mailto:s.huard@kerius-finance.com)

**Marion Dondin :** [m.dondin@kerius-finance.com](mailto:m.dondin@kerius-finance.com)

## Avertissement - Disclaimer

**Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .**

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

**This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.**

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.